

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 105 (1969)

Heft: 26

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

éducateur

et bulletin corporatif

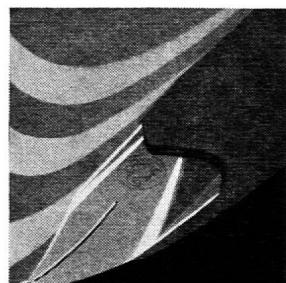


Photo aimablement prêtée par Grande-Dixence SA, Sion

Barrage en construction

Voir en page 376 la lecture du mois

L'écriture scolaire suisse exige une plume résistante et néanmoins très souple.



Le nouveau Pelikano en a une!

■ La plume du nouveau Pelikano a des pointes qui ne s'écartent plus. Grâce à sa forme nouvelle, elle fait elle-même ressort. La main maladroite des débutants rencontre donc la résistance voulue. Et pourtant cette nouvelle plume est souple et favorise donc une écriture déliée, enlevée. **Elle répond donc parfaitement aux exigences de l'enseignement de l'écriture selon la méthode scolaire suisse.**

■ Cette nouvelle plume conserve sa forme d'origine même après un long usage. Même durement sollicitée, elle ne s'élargit pas. Voilà qui est particulièrement important pour des pointes fines.

■ La nouvelle plume du Pelikano se remplace à la manière de celle d'un simple porte-plume; vous pourrez donc le faire vous-même, aisément et vite.

■ Un nouveau plastique spécial, absolument antichoc et incassable, rend le Pelikano plus solide encore.

■ Le nouveau Pelikano se compose de quatre pièces seulement, qui se remplacent très simplement. Aussi ne nécessite-t-il jamais de réparations longues et compliquées.

Pelikano

le plus parfait qui ait jamais existé!



m

Günther Wagner AG
Pelikan-Werk, 8038 Zurich
Téléphone 051 / 9173 73



Editorial

L'été, outre les flambées de violence et de haine en de nombreux points du globe, nous a fait vivre un nombre d'accidents, de drames, de tragédies même, tel qu'il semble, à nouveau, que tous les records soient battus. Automobile, montagne, lacs et rivières, partout on rencontre la naïveté, l'imprudence, la vantardise, voire l'inconscience ou le mépris du prochain. De plus en plus, l'homme semble chercher sa propre perdition. Faut-il admirer ces alpinistes japonais passant plusieurs semaines à effectuer un travail de fourmi dans la paroi nord de l'Eiger ? Y a-t-il un si grand nombre de montagnards expérimentés qu'on doive instaurer une sorte de zone bleue au sommet du Cervin et que les cordées se succèdent de si près sans souci des chutes de pierres toujours possibles ? Sommes-nous tellement pressés que nous préférions mourir en bénéficiant de la priorité de passage plutôt que d'avoir, au volant, le geste courtois que nous ne manquons jamais lorsque nous sommes piétons ?

Et que penser encore de ce tragique naufrage sur le Léman ? Trente-trois fillettes de 10 à 13 ans : une seule sait nager. Le rôle essentiel de l'école est-il encore d'apprendre l'orthographe, le calcul ou le latin ? Comment pourrait-on introduire dans les programmes le sens des responsabilités, le respect d'autrui, les connaissances pratiques vitales ?

Heureusement, quelques lueurs viennent éclairer ce sinistre tableau. Une fillette de 12 ans sauve deux baigneurs de la noyade. Trois garçons, grâce à leur présence d'esprit et à leur débrouillardise, tirent d'affaire un camarade mordu par une vipère. Une chaîne de solidarité s'instaure pour réconforter et reloger des sinistrés. Verra-t-on un jour le nombre de bonnes nouvelles dépasser celui des mauvaises ?

Cependant, l'événement de l'année, du siècle probablement, restera la conquête de la Lune. Singulier paradoxe qui permet à l'homme de triompher des plus grands obstacles, de mobiliser des énergies considérables, de trouver des sommes colossales pour la réalisation d'un exploit à première vue gratuit, qui, par un miracle de la technique, donne la possibilité au monde entier de vivre pendant un instant en communion avec les deux hommes qui font leurs premiers pas sur la Lune et qui, dans le même temps, se montre incapable de trouver les solutions susceptibles d'assurer sa propre sécurité dans la vie quotidienne.

Avec une certaine élégance, les Etats-Unis ont parlé de conquête de l'humanité et non de conquête américaine. Avec une pointe de chauvinisme, on a abondamment mentionné dans notre pays la contribution helvétique.

On se souviendra peut-être de la stupeur avec laquelle le peuple des USA a appris, en 1957, le lancement du premier Spoutnik soviétique. A ce moment, blessés dans leur fierté nationale, les Américains ont incriminé leurs écoles. Les autorités ont réuni les plus grands savants, les meilleurs psychologues et les pédagogues les plus éclairés. Mission leur a été donnée de rénover complètement l'enseignement des sciences et des mathématiques, de l'école élémentaire à l'université. Sous cette impulsion, des travaux remarquables ont été entrepris. Douze ans plus tard, les Etats-Unis prennent une revanche éclatante. Faut-il voir là une relation de cause à effet ? Il est difficile d'en juger de l'extérieur mais il est certain que, dans ce grand pays, l'enseignement progresse actuellement très nettement. Dans la plupart des universités, de nombreux chercheurs essaient de percer les mystères du développement de l'intelligence, de déterminer les conditions optima d'apprentissage, de définir le rôle des relations sociales dans le développement intellectuel de l'enfant et de l'adolescent, de trouver les moyens de lutter contre les effets d'un milieu familial peu favorable et d'accroître les capacités d'invention et de créativité.

Conquête

Pour ne pas faire mentir le proverbe « Nul n'est prophète en son pays », c'est l'œuvre du psychologue Jean Piaget qui sert de base à un grand nombre de ces travaux. Hooper à l'Université de Virginie, Sigel à Chicago, Elkind à Rochester, Doodvill à Kingston, d'autres encore, à Boston, en Californie, dans l'Ontario, au Minnesota, en Géorgie, s'inspirent des théories piagétienne de la psychologie génétique.

Dans un ouvrage récent*, le maître genevois se livre à une réflexion sur l'évolution de la pédagogie depuis 1935. Nous en livrons quelques extraits à votre méditation :

... A aborder une tâche aussi téméraire que de vouloir résumer, et à plus forte raison essayer de juger, le développement de l'éducation et de l'instruction durant ces trente dernières années, on est saisi d'un véritable effroi devant la disproportion qui subsiste aujourd'hui, autant qu'en 1935, entre l'immensité des efforts accomplis et l'absence d'un renouvellement fondamental des méthodes, des programmes, de la position même des problèmes et, pour tout dire, de la pédagogie en son ensemble en tant que discipline directrice.

... La première constatation qui s'impose, et qui est surprenante, est l'ignorance dans laquelle nous sommes restés quant aux résultats des techniques éducatives ; nous ne savons ce qui demeure des différentes connaissances acquises dans les écoles du premier et du second degré après 5, 10 ou 20 ans chez des représentants des différents milieux de la population.

... Chacun admet, par exemple, qu'il est nécessaire pour vivre socialement de savoir mettre l'orthographe. Mais ce qu'on ne sait nullement, de façon décisive, c'est si un enseignement spécialisé de l'orthographe favorise cet apprentissage, demeure indifférent ou devient parfois nuisible. Certaines expériences ont montré que les enregistrements automatiques dus à la mémoire visuelle aboutissent au même résultat que des leçons systématiques.

... Le maître d'école n'est pas considéré, ni par les autres ni, ce qui est pire, en général, par lui-même comme un spécialiste du double point de vue des techniques et de la création scientifique, mais comme le simple transmetteur d'un savoir à la portée de chacun. Autrement dit, on estime qu'un bon maître fournit ce qu'on attend de lui lorsqu'il est en possession d'une culture générale élémentaire et de quelques recettes apprises lui permettant de l'inculquer dans l'esprit de ses élèves.

En matière de pédagogie, la conquête est devant nous...

RH

* Piaget Jean, *Psychologie et Pédagogie*, Denoël 1969.

Des reproches justifiés...

Plusieurs collègues ont réagi à juste titre contre la pauvreté du contenu de l'*« Educateur »* du 4 juillet. Nous leur présentons toutes nos excuses. Aucun numéro n'était prévu pour les mois de juillet et août et les rédacteurs avaient fait leurs projets en conséquence. Or, à la suite d'un fâcheux concours de circonstances et d'une série de malentendus, plusieurs contrats d'annonces avaient été signés pour cette date. D'autre part, un certain nombre de lecteurs attendaient le bulletin bibliographique qui n'avait pu paraître plus tôt. C'est pourquoi, à la dernière minute, nous avons été contraints d'infliger à nos lecteurs un *« Educateur »* squelettique. Nous espérons que vous ne nous en tiendrez pas rigueur trop longtemps et que le contenu des prochains numéros saura vous satisfaire.

La rédaction

comité central

Comité central SPR

Le comité a tenu séance, sous la présidence de Jean John, le samedi 21 juin à Chez-le-Bart. Voici un bref résumé des délibérations :

Conférence des présidents

La conférence des présidents d'associations d'enseignants de Suisse romande s'est réunie le 21 mai à Lausanne. L'objet principal de son ordre du jour était la discussion des propositions de la conférence des chefs de DIP relative à la participation des associations aux travaux de coordination scolaire. La conférence a mis l'accent sur l'unité d'action qui doit régner entre les différents ordres d'enseignants.

Commissions de travail

La commission Structures poursuit ses travaux. Un volumineux questionnaire a été préparé.

La commission « Educateur » projette la réalisation d'un numéro spécial supplémentaire réalisé sur la base des réponses au questionnaire et des suggestions enregistrées. Nos collègues fribourgeois et valaisans ont demandé à recevoir ce numéro.

Télévision scolaire

Les émissions seront momentanément supprimées devant les résultats peu satisfaisants enregistrés. Un groupe de travail restreint reprendra l'étude du problème. Pour le moment, il n'est pas prévu d'y associer les milieux intéressés.

Aide aux pays africains

La collecte lancée n'a pas rencontré le succès escompté. La délégation 1969 est cependant prête au départ.

Séminaire de Chexbres

A la suite du séminaire, le problème de l'adhésion de la Fédération romande des consommatrices à nos travaux est posé. Il sera repris ultérieurement. L'élaboration de fiches d'information économique se poursuit. Les responsables sont très compétents et le travail sera certainement de grande qualité.

Congrès SPR 1970

Les travaux de la commission du rapport avancent normalement. La commission s'est réunie pendant deux journées entières. La commission de préparation du congrès est également au travail. Le programme des festivités a été établi.

Affiliation de l'Association fribourgeoise

A la suite de la décision prise à Morat, le 29 mai dernier, les sections françaises de l'Association du corps enseignant des écoles primaires et ménagères du canton de Fribourg demandent leur affiliation à la SPR à partir du 1.1.1970. Cette association compte environ 450 adhérents. Nous nous réjouissons de cette bonne nouvelle et nous accueillerons avec joie nos collègues fribourgeois.

Pour cela, il faudra fixer une assemblée des délégués extraordinaires. Elle pourrait avoir lieu en septembre à Fribourg.

XV^e Semaine pédagogique internationale à Trogen, 16-25 juillet 1969

En ouvrant cette XV^e Semaine pédagogique dans la salle du Canada-Hall qui a vu naître et se développer le Village

Pestalozzi, M. Paul Binkert évoqua la magnifique œuvre éducative qui se poursuit dans cette communauté d'enfants née d'une pensée généreuse de Walter-Robert Corti, il y a vingt-quatre ans déjà. Que de vies éclairées, que de destins réorientés, que d'orphelins rendus à l'espoir d'une vie sociale normale ! Ils sont près de 800, ceux qui ont retrouvé au Village Pestalozzi la joie de vivre et le sens de la fraternité humaine.

Si la plupart des jeunes hôtes du Village sont absents — ils passent l'été dans leurs pays respectifs — Coréens et Tibétains restent à Trogen, et nous aurons l'occasion de rencontrer maintes fois leurs clairs sourires. M. Arthur Bill, directeur, loua le zèle et l'assiduité de ces jeunes qui se destinent à des tâches précises dans leur pays d'origine ou — pour les Tibétains — dans les camps de réfugiés qui accueillent leurs coreligionnaires au sud de l'Inde. Geste émouvant, les enfants du Village ont décidé de se contenter d'une soupe un jour par semaine, afin d'économiser de l'argent et de pouvoir envoyer un millier de serpes de défrichage à ces camps de réfugiés. On vit vraiment les uns pour les autres au Village Pestalozzi, et M. Arthur Bill peut être fier de l'atmosphère qui règne depuis près d'un quart de siècle dans ce petit monde. Les participants de la XV^e Semaine pédagogique ont réuni avant leur départ une offrande substantielle en faveur de cette belle œuvre humanitaire.

Nous avons regretté l'absence du docteur Bühler, directeur du Séminaire de Kreuzlingen, membre de l'équipe dirigeante, retenu par la maladie. Les Romands, en nombre assez restreint cette année, bénéficient d'un service de traductions bien au point, auquel Francis Bourquin s'est consacré avec sa conscience coutumière.

Thème général : Crise de l'autorité dans l'éducation.

M. Dr méd. A. Friedmann, psychiatre, de Bienné, analyse les difficultés dans l'acquisition des concepts de valeur. Exposé empreint de compréhension pour ces réflexes d'agressivité, qui surviennent inévitablement au cours de l'évolution des individus comme des animaux. Avide d'expériences, l'adolescent normal ne saurait évoluer sans s'opposer au monde ambiant, au sein duquel il cherche à se situer, puis à s'affirmer. M. Dr Friedmann constate que les révoltés qui nous ont inquiétés l'an dernier représentent finalement un pourcentage infime. Mais le fossé entre les générations n'en a pas moins tendance à s'élargir, et le refus des tabous traditionnels cause bien des conflits. Exposé fortement étayé, résolument optimiste, étoffé de la vaste expérience d'un psychiatre en contact quotidien avec la réalité.

L'accélération séculaire s'est précipitée dans ces dernières décennies et M. Friedmann estime à trois ou quatre ans l'avance physiologique de nos adolescents. Il lui semble que la formation de la conscience de l'humanité s'est aussi accélérée au cours des deux derniers millénaires. Des reculs ont toujours eu lieu, et le psycho-hygienicien devra toujours faire preuve de patience et se consoler en pensant à l'histoire de l'évolution, se souvenant qu'il s'est passé des millénaires depuis le moment où le primate ancestral a adopté la station verticale, suivie du langage et de l'écriture. Que de déformations le médecin doit-il encore constater à la colonne vertébrale, déficits dus à la station verticale (et aussi à une tenue négligée), mais sans laquelle les hommes n'auraient jamais appris, au sens littéral et au figuré (à relever la tête et à regarder en haut. Des crises dans le développement et le changement des concepts traditionnels comportent des dangers inévitables. Mais nous avons assez de raisons de croire que des forces saines détermineront des normes nouvelles. Si elles doivent conduire à un meilleur ordre mondial, la

génération descendante n'aura qu'à l'approuver et à s'en féliciter.

Histoire d'une révolte d'élèves

C'est un jeune collègue de Bellinzone, Fabio Ruckstuhl, qui évoqua avec beaucoup de franchise les événements survenus l'an dernier à l'Ecole normale de Locarno. Si des questions personnelles et des incidences politiques ont envenimé une querelle purement locale, les jeunes n'en ont pas moins tenté de s'exprimer et de prendre position, proposant un statut d'autonomie cohérent et mûrement réfléchi. Il est incontestable que les possibilités de dialogue n'ont pas été suffisamment utilisées.

* * *

Notre collègue Michel Girardin, maître d'application à l'Ecole normale de Delémont, a relaté une **expérience pratique d'autonomie scolaire**. Elle a été réalisée avec des garçons de fin de scolarité, sur le modèle de ce qui a été tenté dans maintes écoles françaises. Notre collègue Fonvieille, arrivé quelques jours plus tard, avait exposé à Villars-les-Moines les observations faites dans sa classe expérimentale. Ce captivant exposé a suscité beaucoup d'intérêt, et M. Girardin a répondu à de nombreuses questions. Il est incontestable que la passivité qu'engendre certaines méthodes archaïques irrite les élèves, et que la répartition des responsabilités, le choix des activités et des règles communes crée une communauté plus cohérente et plus efficace.

* * *

On n'a pas oublié la vaste enquête demandée à trois sociologues genevois par le Département fédéral de l'intérieur. L'un des enquêteurs, M. Peter Arnold sous le titre : **Causes sociales des révoltes de jeunes**, a apporté un commentaire

Fonds de secours SPR

Ayant eu l'occasion d'appliquer ce règlement à la suite d'une demande de la SPN, le CC a constaté qu'il n'avait jamais été porté à la connaissance de l'ensemble des membres mais qu'il figurait seulement dans le procès-verbal de l'assemblée des délégués du 14 novembre 1964. L'omission étant ainsi réparée, nous vous prions de découper le dit règlement et de l'encarter dans votre exemplaire des statuts.

Règlement pour le fonds de secours SPR

1. Le Fonds de secours est alimenté par les intérêts des fonds placés, les dons et legs éventuels, ainsi que les versements de la caisse SPR décidés par l'Assemblée des délégués.
2. Il est géré par le Comité central (statuts art. 56), qui accorde des secours dans les limites de ses compétences financières (statuts art. 58).
3. Ce fonds est destiné à venir en aide aux sociétés affiliées dans leurs actions de secours en faveur de leurs membres par des prêts sans intérêt ou des versements à fonds perdus. Le montant d'un versement à fonds perdu ne peut être supérieur à celui accordé par la société auquel appartient le bénéficiaire. Dans tous les cas, le montant total des prêts en cours ne dépassera pas 5000 francs par société affiliée.
4. Il peut aussi être mis à contribution en faveur de toute action d'entraide.
5. Le Fonds de secours sera maintenu à un minimum de 25 000 francs.
6. La modification du présent règlement et la dissolution du Fonds de secours relèvent de l'Assemblée des délégués.
7. Le présent règlement entre en vigueur le 15 décembre 1965.

fort attachant. Comme la plupart des orateurs, M. Peter Arnold constate que le conflit des générations est inévitable, et qu'il s'est manifesté depuis des millénaires. Mais l'accélération technique et sociale a créé une situation de rupture. Dans l'enquête « Jalons pour une politique de la jeunesse », les sociologues se sont efforcés de « démythifier » les révoltes de jeunes ; à côté de l'inévitable exploitation du désordre par des agitateurs, il y a vraiment le procès d'une autorité qui n'est pas reconnue, d'une « manipulation » des esprits qui prive les jeunes de leur pouvoir de décision et de l'exercice de leurs responsabilités.

Mesures pédagogiques pour la réintégration de jeunes en péril

M. P. Lorenz, docteur en philosophie, de l'Université de Kiel, a relaté les expériences pratiques qui ont été réalisées au sein de la « Hansische Jugendbund », liant les efforts des familles, des autorités scolaires et professionnelles. Des groupes organisés, auxquels une large autonomie a été laissée, ont contribué dans une large mesure à la réintégration de jeunes souvent victimes d'un milieu social ou familial détérioré.

M. W. Fritschi, assistant social (Lucerne) a également commenté une expérience pratique réalisée avec un groupe de jeunes gens ayant eu des difficultés graves. Il leur a proposé la réalisation d'un film évoquant leurs activités délicieuses. Initiative hardie, conduite avec beaucoup de tact, et dont M. Fritschi a pu constater les heureux résultats dans la resocialisation d'éléments perturbés.

Développement politique et spirituel d'un système autoritaire

On n'a pas oublié qu'en juillet 1968, à peu de jours des événements de Prague, une délégation tchèque participait



La communication la plus rapide et la plus économique entre **Ouchy** et les deux niveaux du centre de la ville.

Les billets collectifs peuvent être obtenus directement dans toutes les gares ainsi qu'aux stations L-O d'Ouchy et du Flon.



Pour vos courses scolaires, montez au Salève, 1200 m., par le téléphérique. Gare de départ :

Pas de l'Echelle

(Haute-Savoie)

au terminus du tram No 8 **Genève-Veyrier**

Vue splendide sur le Léman, les Alpes et le Mont-Blanc.

Prix spéciaux pour courses scolaires.

Tous renseignements vous seront donnés au : Téléphérique du Salève - Pas de l'Echelle (Haute-Savoie). Tél. 38 81 24.



VISITEZ LE FAMEUX CHATEAU DE CHILLON
à Veytaux - Montreux

Entrée gratuite
pour les écoles primaires officielles suisses
et pour les écoles secondaires vaudoises.

ECOLE D'ADMINISTRATION DE SAINT-GALL

(Verkehrsschule St. Gallen)

Ecole cantonale supérieure pour les transports et l'administration

Préparation complète aux carrières de **fonctionnaires** CCF, PTT, douane, Swissair, radio suisse, etc — à des professions avec **possibilités d'avancement** !

Cours de deux ans avec diplôme final.

COURS PRÉPARATOIRE DE SIX MOIS (oct. 1969 - mars 1970)

- destiné aux élèves de langues maternelle française, italienne et romanche
- pour l'étude approfondie de la langue allemande
- pour la préparation au cours de deux ans
- faisant suite à trois années d'école secondaire (connaissances fondamentales de la langue allemande indispensables).

Délai d'inscription : 27 septembre 1969.

Renseignements : direction de l'Ecole d'administration de Saint-Gall, Notkerstrasse 20, 9000 Saint-Gall.

Pour les machines cartonnage et reliure, adressez-vous à la fabrique de machines



Jos. Hunkeler 4806 Wikon

Tél. (062) 8 19 68

cisailles à carton — massicots — presses grand choix

Ecole supérieure de commerce du canton de Vaud - Lausanne

Le poste de

maître d'étude et de chant

est à repourvoir.

(Annonce de mise au concours dans la «Feuille des Avis officiels» du 2 septembre 1969.)

Traitement : classe 22-25, Fr. 20 335.— à Fr. 29 205.—

Titre : Brevet de l'enseignement primaire vaudois et aptitudes à diriger un chœur d'élèves important.

Fonction : Le poste comprend 4 heures hebdomadaires de direction de chant d'ensemble et d'orchestre, le service des manuels en prêt, la collaboration directe avec le directeur en ce qui concerne le contrôle, l'horaire et la discipline des élèves.

Le directeur donnera volontiers de plus amples renseignements sur le cahier des charges. Tél. (021) 24 66 71.

aux Journées de Trogen. Les contacts noués à cette occasion ont engagé M. K. Hruby, sociologue, à venir nous parler de l'évolution des idées dans cette Tchécoslovaquie au passé tourmenté. M. K. Hruby avait déjà, en automne 1968, rencontré le comité au Château de Habsbourg. Comme on peut s'en douter, l'influence soviétique est entrée en conflit avec la structure traditionnelle d'un pays orienté dans le passé vers la culture occidentale. La jeunesse tchèque notamment, a ressenti douloureusement la « mise au pas » d'août 1968. Elle n'est certes pas définitivement résignée, et on assiste actuellement à une prise de conscience de la vocation humaniste d'une nation qui a donné de multiples preuves de son esprit d'indépendance. Si les réalisations sociales inspirées par le nouveau régime sont incontestables, la nation tchèque est consciente de son rôle dans l'avenir de l'Europe. M. K. Hruby a fait observer que par suite de l'activité professionnelle de la femme, le rôle de la mère au foyer, jadis prééminent, a considérablement diminué.

Coup d'œil sur l'Inde

Notre ami Hans Reutimann s'est rendu à plusieurs reprises aux Indes. Il en a rapporté des impressions captivantes et des clichés qu'il a commentés en analysant les traits dominants des théosophies orientales.

Autorité et liberté en éducation

M. Robert Dottrens (Genève) déplore que l'éducation semble être la seule des activités humaines qui échappe à la loi commune de l'évolution et du progrès, et qu'elle ne réponde plus aux conditions, nécessités et possibilités qui s'imposent pour atteindre ses objectifs : préparer les jeunes à la vie qui sera la leur demain.

La contestation des étudiants n'a d'autre origine que leur révolte contre des conceptions de l'éducation qui leur sont imposées et qu'ils n'acceptent plus.

M. R. Dottrens a rappelé les techniques d'enseignement qui donnent d'excellents résultats, mais qui exigent de la part de l'éducateur une attitude particulière : il devient un guide, un conseiller : on parle aujourd'hui d'une pédagogie non directive.

Le travail par groupes ou par équipes, la constitution de la classe en coopérative scolaire, le travail individualisé, ont démontré leur valeur et leur nécessité pour faciliter aux jeunes l'acquisition des qualités de caractère : conscience, courage, volonté, sens de la responsabilité qui leur seront nécessaires pour s'adapter aux difficultés croissantes de la vie qui les attend demain. M. Dottrens estime que le corps enseignant lui-même devrait s'attacher avec résolution aux méthodes nouvelles.

Voies pour la compréhension de la jeunesse

Le Dr Rudolf Seiss, professeur à Kiel, a analysé l'origine des crises qui ont affecté la jeunesse. Ces crises ont toujours existé, à des degrés divers. Mais le machinisme et l'automatisation qui caractérisent notre civilisation ont porté à leur paroxysme des craintes qui se sont manifestées plus sporadiquement jadis. L'intégration à un monde technique que les jeunes admirent tout en le craignant, la fragilité de la paix et l'insécurité des relations internationales, les inégalités sociales encore criantes, l'impuissance à vaincre la maladie et la guerre sont au nombre des phénomènes que la jeunesse réprouve. M. R. Seiss préconise une meilleure formation spirituelle, pédagogique, psychologique et sociologique des jeunes, pour les aider à se situer dans un monde en pleine transformation. L'orateur reconnaît d'ailleurs la précarité des analyses statistiques relatives à la jeunesse : elles

sont plus vite dépassées par les événements qu'élaborées. Il importe, conclut M. R. Seiss, de substituer la confiance et l'amour à l'agressivité et à la haine.

La crise de l'autorité, un problème religieux ?

Le pasteur Hans Weidmann (Olten) s'est livré à une étude approfondie de l'autorité dans l'Eglise. La religion a de tout temps affirmé son autorité et défendu ses dogmes. Vérité révélée ou loi morale imposée, l'Eglise n'a pas échappé aux contestations et aux remises en question de notre époque. Elle a, elle aussi, à rechercher le dialogue avec les jeunes, et à promouvoir une existence humaine conforme aux principes chrétiens qu'elle proclame.

Ce n'est qu'un au revoir !

Au cours de la soirée de clôture, au cours de laquelle les délégations nationales rivalisaient d'originalité, des paroles de gratitude furent adressées à l'équipe dirigeante en particulier à M. Paul Binkert, qui anima de main de maître ces journées enrichissantes. Nous n'avons pas parlé des excursions, qui de Saint-Gall à la Hohe Kasten, d'Appenzell à Vaduz, de Werdenberg au Gâbris, nous révélèrent les charmes de cette Suisse orientale si attachante. Le Pays d'Appenzell était présent aussi à la soirée d'adieu, et dans un petit orchestre on put applaudir le prestigieux joueur de « hackbrett », tisserand à ses heures, M. Rechtsteiner, qui avec ses compagnons musiciens enchantait l'auditoire.

Pour 1970, ce sera Villars-les-Moines (ou Münchenwiler !). Du 20 au 25 juillet, le sympathique château où nous avons vécus déjà deux sessions fort réussies recevra la XVI^e Semaine pédagogique. Nous engageons vivement nos collègues romands à participer à cette rencontre qui s'organisera sous le patronage des Sociétés pédagogiques et de fraternité mondiale.

A. P.

Service de placement SPR

Jeune Bernoise de 16 ans cherche place dans famille d'enseignants avec enfants.

Offres à A. Pulfer, 1802 Corseaux.

SOCIÉTÉ SUISSE DES MAITRES DE DESSIN

Moyens de transport et voies de communication

En complément du premier appel lancé ce printemps par la SSMD auprès du corps enseignant romand et tessinois (cf. *Educateur* N° 12, du 28 mars 1969, p. 205), nous avons le plaisir de vous soumettre ci-dessous un choix de suggestions : cette liste n'est aucunement restrictive. Tout autre sujet entrant dans le thème général — surtout s'il reflète quelque particularité locale — sera accueilli avec intérêt. Au maître de choisir technique et format convenant le mieux à ses conditions d'enseignement. Prière de conserver esquisses, ébauches et exercices interrompus.

TRANSPORTS AÉRIENS

Imagination, contes, mythologie : le tapis volant - aéronefs de fantaisie - Icare - le char du Soleil - de la Terre à la Lune.

Appareils anciens, actuels ou futurs : aéroplanes - montgolfières - planeurs - zeppelins - cerf-volant - ballon-sonde - fusée - téléphérique - satellite habité - soucoupe volante - hélicoptère.

Installations : aérodrome - aéroport - cosmodrome - hangar - parachute - radar - balise - manche à air - traineur - gouvernail - équipement personnel - masque à oxygène - tableau de bord - radio.

Personnes : aérostier - pilote - astronaute - chef de piste - hôtesse - parachutiste.

Divers : le plein d'essence - soute à bagages - atterrissage sur une planète.

CHEMINS DE FER

Véhicules anciens, actuels et futurs : locomotives à vapeur, électrique, diesel - voitures - wagons spéciaux - aérotrain - métro souterrain ou aérien - monorail - decauville - funiculaire - fraise à neige - draisine.

Installations : gare de triage - signaux - poste d'aiguillage - passage à niveau - pont - tunnel - grue - élévateur - ateliers - passage sous-voies - conteneurs - ferry-boat - chariot d'hôtesse - accouplement.

Personnes : chef de gare - lampiste - aiguilleur - accoupleur - poseur de rails - monteur de caténaire - voyageurs (attendant sur le quai, au guichet, dans leur coupé).

Divers : chargement de marchandises - embarquement du cirque.

Affiches : « Sécurité par le rail » - « En train par mauvais temps » - « Trains autos-couchettes » - « Mangez au wagon-restaurant » - « Deviens conducteur » - billets et abonnements.

TRANSPORTS ROUTIERS

Non motorisés : porteur (cacolet) - luge - chariot - brouette - vélo - trottinette - patin à roulettes - pousserpousse - triporteur - char à échelles, à pont - tombereau - diligence - animaux de somme (âne, mulet, lama, chameau, éléphant), de selle, de trait (chien de laitier).

Motorisés : voiture de Cugnot, de Rivaz - automobiles anciennes, actuelles, futures - taxi, autobus - trolleybus - camion - ambulance - tracteur - véhicule à chenilles, sur coussin d'air - moto - vélosmoteur.

Installations : route - autoroute - échangeur de circulation - garage - chaîne de montage - chantier routier - goudronnage - marquage de la chaussée - trax - rouleau compresseur - coupe de chaussée - roue - frein - boîte à vitesses - différentiel - colonne à essence - chaîne à neige - signaux de circulation - ponts (bois, couvert, maçonnerie, béton, fer).

Personnes : conducteur - chauffard - livreur - agent de police - patrouilleur scolaire - voyer - charretier - piéton perdu dans la circulation - aveugle et son chien - coureur (auto, moto-cross, cycliste) - mère et enfant sur un vélo.

Divers : embouteillage - accident - examen de conducteur - voiture remorquée - réparation de pneu - confrontation de véhicules anciens et modernes.

Affiches : « signe de la main » - « utilisez les passages jaunes » - « attention au dépassement » - « alcool au volant - accident » - « salon de l'auto » - prospectus de marque.

Imagination, contes, légendes : entrée du Christ à Jérusalem - carrosse de Cendrillon - caravane des rois mages - véhicule « passe-partout » - le grand trek - la ruée vers l'or.

NAVIGATION

Véhicules : bâtiments anciens, actuels, futurs : radeau - kayak - tronc évidé - nacelle - bateau grec - sampan chinois - pirogue de roseaux - voilier - chaland - remorqueur - pousseur - bâtiment de haute mer - cargo - voilier de plaisance - canot pneumatique - bateau de sauvetage - bouée - hydroplaneur - hydroglisseur - bateau à ailes portantes - véhicule à coussin d'air - bac - ferry-boat - sous-marin - mésoscaphe - bathyscaphe - cabine de Beebe.

Installations : débarcadère - chantier naval - bassin de radoub - dock flottant - grue - ponts transporteurs - pont tournant ou à bascule - écluse - bosse d'amarrage - ancre - moteur - hélice - drisses - cabestan - radar - compas - phare - sémaphore - pavillons - membrure - mât - carénage.

Personnes : capitaine - loup de mer - pilote - radeleur - constructeur de bateaux - voilier - cordier - chauffeur.

Contes, légendes, mythologie : Jonas et la baleine - l'Odyssée - voyages de l'apôtre Paul - découverte de l'Amérique - périple de Magellan - le Kon-Tiki - Alain Bombard - Râ - explorations de Charcot.

Lieu et date pour le rassemblement des travaux seront communiqués ultérieurement.

Pour la Société suisse des maîtres de dessin :

Charles-Edouard Hausmann
rééditeur du « Dessin »
5, place Perdtemps, 1260 Nyon

Christian Hartmann
président de la
section grisonne

Société suisse des maîtres de gymnastique

Publication des cours de gymnastique scolaire

Automne 1969

La Société suisse des maîtres de gymnastique organise l'automne prochain les cours suivants, cours qui ont déjà fait l'objet d'une annonce dans le plan d'été :

N° 18 : **gymnastique au premier degré**, du 14 au 17 octobre 1969, à Langenthal.

N° 24 : **natation dans les bassins d'apprentissage**, du 6 au 8 octobre 1969, à Neuhausen.

N° 29 : **handball en salle et gymnastique aux engins**, du 6 au 10 octobre 1969, à Macolin.

N° 31 : **course d'orientation**, du 13 au 17 octobre 1969, à Macolin.

N° 47 : **hockey sur glace à l'école**, du 13 au 17 octobre 1969, à La Chaux-de-Fonds.

Remarques

Ces cours sont réservés aux membres du corps enseignant des écoles officiellement reconnues.

Si le nombre de places disponibles est suffisant, les candidats au diplôme fédéral d'éducation physique, au brevet de maître secondaire, les maîtresses ménagères et de travaux à l'aiguille peuvent s'inscrire au cours pour autant qu'ils enseignent la gymnastique (décision du DMF du 11 mai 1965).

Le nombre des places est limité à tous les cours.

Indemnités

Une subvention couvrant la majeure partie des frais de pension est versée, ainsi que le remboursement des frais de voyage, trajet le plus direct du domicile au lieu du cours.

Inscriptions

Les maîtres désirant s'inscrire à l'un des cours doivent demander une formule d'inscription au président de leur association cantonale des maîtres de gymnastique, puis retourner cette formule, dûment remplie, à M. Kurt Rüdisühli, Selibühlweg 19, 3632 Thoune-Allmendingen, pour le **5 septembre 1969 au plus tard**.

Les maîtres dont l'inscription ne pourra pas être prise en considération seront avisés jusqu'au 20 septembre ; ceux qui seront admis en seront informés par l'envoi du programme, environ quinze jours avant le début du cours.

Le président de la commission technique :
Kurt Blattmann.

LISTE DES PRÉSIDENTS DES ASSOCIATIONS CANTONALES

GE Paul Gilliéron, inspecteur de gymnastique,
rue des Charmilles, 1200 **Genève**.
FR Jean-Claude Chofflon,
rue Reichlen, 1700 **Fribourg**.
NE Albert Müller,
8, rue Gabriel-Lory, 2003 **Neuchâtel**.
VS Samuel Delaloye, maître de gymnastique,
Chili, 1870 **Monthey**.
TI Marco Bagutti, maître de gymnastique,
via San Gottardo, 6900 **Massagno**.
VD Jacques Lienhard, maître de gymnastique,
1067 **Vers-chez-les-Blanc**.
Dépositaire pour le Jura bernois : Jean Petignat, 2905 **Courtedoux**.

GRETI

L'intérêt manifesté par de nombreux membres du GRETI et le succès du cours organisé à Leysin du 7 au 12 juillet ont amené les responsables à répéter du 12 au 18 octobre 1969 le séminaire : **La dynamique des groupes et la conduite de réunions**, au Centre protestant de rencontre et de recherche, 1236 Cartigny-Genève.

Pour assurer le succès de ce séminaire, nous sommes obligés de prendre les dispositions suivantes :

1. Le nombre des participants est fixé à 16 personnes (deux groupes de 8).
2. Les inscriptions seront prises en considération dans l'ordre d'arrivée.
3. Les trois repas seront pris à Cartigny et le logement au Centre est vivement recommandé, même aux Genevois.

Finance d'inscription

Les frais d'inscription s'élèvent à 350 francs. Ils comprennent : la documentation, les frais d'enseignement et la pension complète. Sur demande écrite, une réduction pourra être accordée aux personnes qui ne bénéficient pas de l'appui financier d'une organisation.

Les organisations qui déléguent plusieurs personnes bénéficient d'un prix spécial.

L'ANIMATION DE GROUPES ET LA CONDUITE DE RÉUNIONS

Méthode de travail

Les difficultés rencontrées dans les réunions de groupes de travail ont fait apparaître la nécessité d'un perfectionnement à la conduite de réunions. Mais, trop souvent, le problème posé par le travail en groupe a été considéré de manière simpliste. Il a semblé à certains qu'il était possible de se contenter de recettes et que cela amènerait automatiquement la réussite des réunions. En réalité, cette manière

d'aborder le problème laisse dans l'ombre deux facteurs essentiels :

- l'organisation dans laquelle ont lieu les réunions de travail ;
- les motivations, l'attitude psychologique des participants à une réunion.

Il s'agit donc de proposer à chacun une **formation vécue et théorique** qui lui permette d'approfondir et d'améliorer les conditions du fonctionnement des groupes auxquels il appartient ou qu'il dirige.

Nous tenterons, au cours de ce séminaire :

- d'éclairer les problèmes de fonctionnement des groupes à leur différents niveaux ;
- de faire mieux saisir les facteurs qui influencent le déroulement des réunions ;
- de faire mieux percevoir chez soi et chez les autres ce qui facilite ou fait obstacle à la communication ;
- de donner la possibilité de vivre de nouvelles attitudes dans un groupe.

Nous essaierons également de répondre aux questions suivantes :

- comment contribuer à la décision collective ? ;
- comment devenir plus sensible aux besoins des individus et des groupes ? ;
- comment apparaissent les conflits, comment les clarifier, les résoudre ? ;
- quels rapports y a-t-il entre les motivations des membres du groupe et les buts du groupe ?, etc.

Le travail se fera par le moyen d'études de cas, d'échanges de groupe qui permettront une réflexion théorique.

*Inscriptions et renseignements jusqu'au 8 septembre 1969,
au GRETI, 2, chemin des Allinges, 1006 Lausanne.*

Chœur d'hommes à Lausanne,

membre des sociétés fédérale et cantonale, cherche

DIRECTEUR

pour début octobre 1969. Offres à **O. Bürki, av Druey 13, Lausanne.**

L'ÉCOLE D'INFIRMIÈRES EN HYGIÈNE MATERNELLE ET EN PÉDIATRIE DE LA POUPONNIÈRE ET L'ABRI

Av. de Beaumont 48,
1012 Lausanne, tél. (021) 32 48 58

reconnue par l'Alliance suisse des infirmières HMP propose son nouveau programme d'études aux jeunes filles désirant soigner des enfants.

Durée des études : 3 ans

Entrées : avril et octobre

Renseignements : direction de l'école

vaud

Secrétariat central SPV : Allinges 2, 1006 Lausanne. Tél. Ø (021) 27 65 59. Toute correspondance concernant le « Bulletin vaudois » doit être adressée pour le samedi soir (12 jours avant la parution) au bulletinier: Pierre Gillard, route des Moines, 1844 Villeneuve.

Comité central : communiqué N° 2-69

Le Comité central a présenté, lors des assemblées de section, une information sur son activité au cours du printemps 1969.

Rappelons ici qu'il suit attentivement les travaux du CREPS. En effet, la réforme de l'école vaudoise semble passer maintenant de l'étape des études préliminaires à celle des projets bien structurés, c'est-à-dire que le temps des options fondamentales est arrivé. Quelques collègues travaillent actuellement dans des groupes étudiant les apprentissages de base, les plans de base, l'orientation, etc.

Le CC a pris connaissance du rapport de la commission mixte SVMS-SPV au sujet de l'avenir des actuelles classes supérieures et des divisions générales des collèges. Ce rapport sera publié à titre d'information dans l'*« Educateur »*.

Dans le cadre de la Fédération, c'est-à-dire en s'appuyant sur l'ensemble des fonctionnaires vaudois, le CC lutte pour l'amélioration de nos traitements. Dans le très copieux programme d'activité que le CC, d'entente avec la SVMS et la SVMEP, a proposé à la Fédération citons le problème de l'allocation complémentaire qui est en voie d'être résolu favorablement. Les études concernant le salaire social et la prime de fidélité se poursuivent activement.

Le programme pour la formation des maîtres de classes à options pendant la période transitoire est terminé. Il sera soumis au DIP puis publié incessamment. Les cours eux-mêmes débuteront cet automne déjà dans le cadre des cours de perfectionnement de Crêt-Bérard.

Le Grand Conseil discute, ou va discuter, le projet d'accorder à la commune de Lausanne l'autorisation de servir un complément communal. Le CC soutient ce projet qui va dans le sens de la revendication qui fut celle de la SPV dès 1961 : amélioration de la situation de tous les enseignants primaires, revendication qui n'a pas été entièrement satisfaite par la reclassification de 1967.

Le CC

Association vaudoise des maîtres de gymnastique

1. Communications AVMG

A la suite du cours d'athlétisme (E. Hubacher) nous avons polycopié la matière et les exercices exécutés. Vous pouvez obtenir cette documentation en envoyant une enveloppe affranchie et notée à votre adresse. Demande à P.-A. Bichsel, Entre-Bois 55, 1018 Lausanne.

2. Rappel tournoi de football en salle AVMG

Lieu : salles du Belvédère.

Date et heure : mercredi 10 septembre 1969, à 14 heures.

Equipes : 3 joueurs de champ plus un gardien.

Les règles du jeu seront communiquées par l'organisateur avant le tournoi.

Inscriptions : jusqu'au 8 septembre 1969 à l'adresse suivante : Ch. Hertig, 25, chemin des Sauges, 1000 Lausanne.

3. Communication AVMG

La finale d'athlétisme pour les écoliers (filles et garçons de 15 ans) aura lieu le 27 septembre 1969 à Lausanne sur

les installations athlétiques du stade des Marronniers, du Bois-Gentil et du bois Mermet. Renseignements complets communiqués ultérieurement par le DIP.

Pour l'AVMG, le chef technique :
P.-A. Bichsel.

Résultats du tournoi AVMG de volley-ball 1969

Dix-huit équipes masculines, mixtes et féminines représentant 170 joueurs et joueuses se sont affrontés dans les salles du Belvédère et des Croix-Rouges dans un bel esprit sportif.

Challenge masculin

Villamont secondaire, déjà vainqueur en 1967 renouvelle son exploit en battant successivement l'Elysée en constant progrès qui prend la 2^e place et Orbe I dont la réputation n'est plus à faire. Ecublens 4^e, Prilly 5^e et 6^e Renens ; puis AVMG Lausanne, Nyon, Ecole normale, Moudon, Crissier et Orbe II.

Challenge mixte

Pully renoue également avec le succès de 1968 en battant Moudon au cours d'une finale épique. La Tour-de-Peilz prend le meilleur sur Prilly et sa troisième place est un bel encouragement pour une première compétition.

Challenge féminin

Orbe, lors d'une finale riche en émotions dispose de l'AVMG lausannoise et fête sa victoire en battant au cours d'un match non officiel Pully, le vainqueur du challenge mixte.

Un merci tout particulier aux arbitres qui furent facilités dans leur tâche par la discipline et le fair-play des joueurs.

Bien amicalement et à l'année prochaine.

J.-D. Roy

Assemblée de l'Ecole Pestalozzi

Un nombre chaque année plus important d'amis de cette institution a plaisir à se retrouver sur les hauteurs d'Echichens pour assister à son assemblée générale. M. André Chapuis, pasteur à Saint-Saphorin (Lavaux), présidait. Le procès-verbal était tenu par M. Louis Duckert, maître secondaire à Morges.

L'assistance a notamment entendu un substantiel rapport du directeur M. Jacques Besson, a adopté les comptes de l'exercice qui témoignent d'une situation financière saine, a pris acte de diverses nominations et mutations.

Une commission pédagogique a été désignée dans le cadre de l'institution, mais le résultat de ses travaux pourra être utilisé pour tenter de reviser les méthodes d'enseignement et d'améliorer la formation des enfants caractériels en général. Le thème principal du rapport directorial comportait précisément une analyse minutieuse des thèses auxquelles cette commission a abouti au terme d'un travail ardu qui a occupé neuf séances.

L'enfant débile mental, soit infirme moteur cérébral, atteint de troubles caractériels, dyslexique, ne ressortit généralement pas à un cas médical. La base de départ de son traitement repose sur la mesure de son coefficient intel-

lectuel qui est exprimé en pour cent. Le principe étant posé que plus les élèves sont difficiles moins les groupes doivent être grands, un nombre de 15, de 12 élèves au maximum par classe permettra une différenciation des programmes basés sur le niveau intellectuel et sur l'âge, voire sur l'enseignement individualisé. Les débiles ne doivent pas se sélectionner par l'échec. A cet égard, le rôle du psychologue est d'une importance capitale, rôle qui consiste avant tout à convaincre les parents et à les persuader de la nécessité de confier leur enfant à une classe spéciale quand il en est encore temps. Le nombre d'enfants retardés étant sur la foi de la statistique de 3 à 5 %, il en résulte qu'une de celles-ci devrait être créée pour 20 classes ordinaires. La réalisation de cet objectif ne peut bien sûr être envisagée que par une étroite coordination intercommunale et par des groupements scolaires régionaux tels qu'ils ont été consentis ces dernières années pour les classes primaires.

La comptabilité de l'institution a été vérifiée par le bureau fiduciaire Grindlehner, de Morges, alors que la commission de contrôle était composée de MM. André Amiguet (Pro Juventute, Lausanne), François Rostan, inspecteur scolaire ; et Fessler, commerçant à Morges. Pour 1969, ce dernier sera remplacé par M. Regamey, instituteur à Lausanne. Le compte de profits et pertes accuse un excédent de dépenses en 1968 de Fr. 190 793.36, déficit qui est ramené chaque année à un montant beaucoup plus modeste quand l'AI s'est acquittée de ses prestations, qu'elle verse avec un an de retard. Les déficits réels des exercices 1966 et 1967, soit Fr. 26 500.— environ au total, ont été couverts par prélèvement sur le produit des collectes de ces deux années. En 1968, les collectes, dons et legs ont produit la somme nette de Fr. 161 466.—. L'exploitation agricole a réalisé un bénéfice de Fr. 29 312.—, contre Fr. 44 000.— en 1967.

Dans son rapport, M. Amiguet s'étonne que les montants dus par l'Assurance invalidité fédérale soient crédités constamment avec un an de retard. Il existe là une situation anormale qu'il serait fort désirable de redresser. La com-

mission formule aussi le vœu que le produit des collectes ne soit plus à l'avenir affecté à la couverture des déficits de l'institution. Ces derniers doivent être pris en charge par l'Etat et par lui seul.

Dès le printemps 1969, Mme Besson, qui fut une véritable mère pour beaucoup de ces petits déshérités, a renoncé aux fonctions de directrice qu'elle a exercées pendant plus de 20 ans aux côtés de son mari. Elle a été remerciée en termes choisis de son activité féconde et persévérente par le président Chapuis, qui lui a remis un beau souvenir au nom du comité et de l'Ecole. Pour combler ce grand vide, le comité a désigné un directeur-adjoint en la personne de M. Jean-Jacques Karlen, instituteur, jusqu'ici à la tête de la classe supérieure de Villars-sous-Yens.

M. François Besson, instituteur, qui enseignait dans l'établissement, l'a quitté en raison de sa nomination comme directeur de la nouvelle maison d'Ebén Ezer à Saint-Légier. Enfin M. Jacques Gohl, chef comptable, a été appelé au poste de secrétaire général de l'AVOP (Association vaudoise des œuvres privées), et doit être remplacé.

Pour la première fois au cours d'une assemblée générale, et ceci aussi pour marquer les 25 ans de fonctions et d'entier dévouement de M. Eperon, instituteur, les enfants ont donné sous sa direction une interprétation touchante de plusieurs jolis chants de circonstance.

Maurice Mayor

En Israël pendant les vacances d'automne !

Un voyage en avion et en car en Israël aura lieu du 18 au 24 octobre prochain, soit pendant la semaine de vacances d'automne de nombreux enseignants. Tout renseignement à ce sujet peut être demandé jusqu'au 6 septembre à notre confrère « VAINCRE » (31, rue de l'Ale, 10003 Lausanne), journal de la jeunesse protestante vaudoise, qui patronne l'organisation de ce voyage.

Traitements 1969

Suite à une demande présentée lors du dernier Congrès SPV, nous publions ci-dessous la liste des traitements servi au corps enseignant primaire :

Fonctions	Classification	Trait. minimum			Trait. maximum			Augmentations (sans le 3,75 %)
		Base	3,75 %	Total	Base	3,75 %	Total	
Maîtresse enfantine	11/13	13 650	511	14 161	18 550	695	19 245	330 à 390
Maîtresse trav. à l'aig.	12/14	14 150	530	14 680	19 350	725	20 075	355 à 415
Maîtresse semi-enfantine	13/15	14 650	549	15 199	20 150	755	20 905	390 à 440
Institutrice, instituteur, maîtresse ménagère	15/19	15 750	590	16 340	23 350	875	24 225	440 à 540
Maîtresse et maître spéciaux	17/21	16 850	631	17 481	24 950	935	25 885	490 à 590
Maître de classe sup.	20/23	18 500	693	19 193	26 550	995	27 545	565 à 640

Indexation à 106,30 n.i.

Réforme de l'école vaudoise

Un premier pas

Le CREPS vient de présenter à la SVSM et à la SPV sa nouvelle hypothèse de travail qui est caractérisée par deux projets de structure, le premier étant un aménagement du projet de la commission des 40 mais avec orientation repoussée à 12 ans, le deuxième, révolutionnaire, inspiré du système suédois, dont la principale caractéristique est d'être entièrement subordonné aux besoins de l'enfant. Ces deux projets ont été élaborés sous la haute direction de M. le professeur Panchaud.

Au début de juillet, votre comité, ainsi que celui de la SVSM, était convié, par le collège d'experts du CREPS, à une séance d'information, avec à l'ordre du jour les rapports : « objectifs d'enseignements » et « structure de l'école vaudoise » :

Objectifs d'enseignement : Ce rapport, présenté par M. le professeur Michaud, constate que le principal défaut de l'école actuelle est son cloisonnement vertical rigide qui ne répond pas aux besoins de l'enfant ni ne prépare son entrée dans la vie. Les objectifs généraux de l'enseignement se situent donc dans une perspective résolument individualisée de l'école. Cette école est définie dans le second rapport.

Nouvelle hypothèse de travail : structure de l'école vaudoise

M. le professeur Panchaud présente ensuite ce rapport caractérisé par l'introduction de classes hétérogènes de manière à répondre aux besoins et aux aspirations de l'enfant, principe fondamentalement à l'opposé de notre système actuel basé sur des classes homogènes, ceci dans deux variantes : les projets A et B qui tiennent compte de la récente décision prise par la Conférence des chefs de département de l'instruction publique fixant à 9 ans la durée de la scolarité obligatoire dès 6 ans révolus.

Projet A

- 2 ans d'école enfantine non obligatoire.
- 4 ans d'école commune.
- 3 ans d'orientation, c'est-à-dire :
 - 5e année : année d'observation et passage des élèves qui ont du retard en division pratique ;
 - 6e année : introduction des cours à niveau qui préparent la répartition en trois divisions (prégymnasielle, générale, pratique) ;
 - 7e année : orientation dans l'une des trois divisions.
 - 2 ans dans l'une des divisions comprenant chacune des options avec possibilité de bifurcation.
- Fin de la scolarité obligatoire avec attestation.
- 1 an, c'est-à-dire 10e année, préparation dans le cadre des divisions respectives, à l'entrée aux gymnases, aux écoles professionnelles, aux apprentissages.

La nouveauté de ce projet réside donc dans l'introduction d'une orientation continue dès la sixième année, avec cours à niveau, options dans chaque division et possibilité de passages d'une division à l'autre.

Projet B

- 2 ans d'école enfantine non obligatoire.
- 5 ans d'école commune.
- 4 ans de cours à niveau menant à la fin de la 9e année

à une orientation définitive et à la fin de la scolarité obligatoire.

- 1 an de préparation aux gymnases, aux écoles professionnelles, aux apprentissages.

Ce projet est extrêmement séduisant par les deux aspects suivants :

1. orientation définitive repoussée à la fin de la scolarité ;
2. pendant les 4 années de cours à niveaux, il n'existe aucun cloisonnement entre les différentes lignes de force de l'enseignement.

Il importe cependant de donner quelques précisions sur les cours à niveau.

Cours à niveau

Les multiples branches de l'enseignement sont données suivant un programme général fixé à l'avance. Dans un premier temps, les élèves, conseillés par leurs maîtres et le conseil d'orientation, ont la possibilité d'organiser leur horaire personnel d'après leurs goûts et leurs dispositions en donnant plus d'importance aux branches qui semblent le mieux leur convenir. Dans un deuxième temps, pour les branches où ils ont de la facilité, ces élèves passent progressivement dans les niveaux supérieurs et parcourent le programme plus rapidement. Inversement, s'ils ont de la peine dans une autre branche, ils se placent dans un niveau inférieur.

Pour un maître de géographie par exemple, en 8e année, il aura à son cours des élèves brillants de 7e, voire de 6e année, des élèves normaux, quelques élèves de 9e année pour lesquels la géographie n'est qu'une branche de moindre intérêt.

NOTRE RÉACTION

Le CC SPV a accueilli très favorablement ce projet B, inspiré de ce qui se fait à l'étranger, en Suède notamment, et a accepté de collaborer à l'étude détaillée de cette hypothèse de travail. Il faut remercier ici le professeur Panchaud et son équipe d'avoir présenté un projet absolument neuf et sortant totalement de la voie tracée jusqu'ici. Son dynamisme et ses idées sont précieuses pour la cause que nous avons toujours défendue. Espérons qu'il sera non seulement suivi mais encouragé et appuyé et par les milieux gouvernementaux, et par les milieux enseignants.

P. G.

Quelques définitions :

Commission des 40 : Commission extraparlementaire composée de 40 représentants, nommée en 1960 par le Conseil d'Etat et chargée de présenter un rapport sur la structure de l'école vaudoise, rapport déposé en 1964 et inspiré du rapport de la SPR de 1960 « Vers une école romande ».

CREPS : Conseil de la réforme et de la planification scolaire, nommé en 1964 par le Conseil d'Etat, chargé d'étudier le rapport des 40 et d'élaborer une nouvelle structure de l'école vaudoise.

Classe homogène : classe dans laquelle les enfants sont réunis en fonction de leurs aptitudes et dans laquelle tous suivent le même programme.

Classe hétérogène : classe dans laquelle les enfants sont réunis en fonction de leur âge, sans tenir compte de leur niveau d'intelligence.

Cours à niveaux : on entend par là, la répartition d'une classe, pour une discipline donnée, en deux ou trois groupes constitués selon les aptitudes et les connaissances acquises, chacun de ces groupes pouvant se joindre à un ou plusieurs groupes de même niveau issus d'autres classes.

Option : choix par l'élève d'une discipline.

genève

Tout article, tout communiqué concernant la rubrique genevoise doit être adressé au correspondant: Gilbert Meuwly,
39, Vidallet, 1202 Genève

Après une nomination

Comme nous, vous avez appris, par la presse d'abord, la nomination de notre président, Claude Schenkel, au poste d'inspecteur. Le comité de la SPG le félicite pour cette promotion et lui souhaite plein succès dans ses nouvelles fonctions. Pendant l'année qu'il a passée à la tête de notre comité, nous avons eu l'occasion d'apprécier ses nombreuses qualités dont la principale nous semble être son extrême droiture. C'est grâce à son souci d'efficacité, à sa vision claire et réaliste des problèmes que la SPG est repartie d'un bon pied. Grand sportif, il abordait chaque difficulté avec la même détermination et le même dynamisme qu'un match de basket, par exemple.

Nous le remercions pour la conscience avec laquelle il a assumé sa lourde tâche et espérons que le travail en profondeur qu'il a fourni lui permettra, au poste qu'il occupera dorénavant, de mieux comprendre les nombreux problèmes qui se posent encore à notre école.

C'est M^{me} Josiane Stranieri, vice-présidente, qui assurera l'intérim jusqu'à l'assemblée générale ordinaire du mois d'octobre.

Félicitations

Le comité tient également à féliciter les collègues suivants: M^{me} Georgette Sangsue qui devient maîtresse de méthodologie.

M^{me} Nadia Guillet, nommée au poste de maîtresse de méthodologie et détachée au Service de la recherche pédagogique où elle travaillera dans le secteur de la mathématique.

M. Jacques Bermond qui remplace à la tête de la maison des Charmilles notre collègue Vecchio, appelé à un poste important du tuteur général.

A tous nos vœux de réussite.

G. Meuwly.

Après l'assemblée du 6 mai 1969 consacrée à l'allégement du plan d'études

On se souvient que l'assemblée du 6.5.1969 avait été convoquée à la suite d'une « pétition » adressée au comité de la SPG et qu'elle portait sur le thème unique : « Allégement du plan d'études ».

On se rappellera également que, suivant en cela les recommandations de la commission préparatoire, l'assemblée avait convenu de ne pas mettre en cause le contenu du plan d'études mais sa forme (voir « Educateur » N° 19 du 23.5.1969).

Finalement, cinq propositions avaient été retenues et le comité avait été mandaté pour les présenter et les défendre en séances de délégations.

C'est le 6 juin et le 4 juillet que la direction de l'enseignement primaire et les délégués de la SPG se rencontrèrent.

Entre temps, le corps des inspecteurs, de son côté, conscient d'un certain essoufflement du corps enseignant, avait présenté d'autres propositions.

Toutes ces discussions furent placées sous le signe du plan d'études romand, actuellement en voie d'élaboration sous les auspices de la CIRCE (Commission interdépartementale romande de coordination de l'enseignement). En effet, les

chefs des départements s'étaient engagés auprès de cet organisme à n'apporter aucun changement important à leur plan d'études d'ici 1972, date d'échéance des travaux de la CIRCE.

Néanmoins nos cinq propositions furent étudiées avec soin et furent l'objet de longues discussions.

1. Le maître a la latitude d'aborder les notions du plan d'études dans l'ordre qui lui convient.

Ce fut la seule de nos propositions à être rejetée par la direction de l'enseignement primaire sans réelle discussion à cause, d'une part, de l'engagement pris vis-à-vis de la CIRCE, d'autre part, à cause des inconvénients qui résulteraient de cette latitude lors des transferts d'élèves.

Il fut néanmoins convenu qu'à défaut d'organe de dialogue constitué entre associations professionnelles et CIRCE, M. Christe présenterait notre point de vue sur la base d'un document élaboré par le comité de la SPG.

2. La distribution du temps hebdomadaire ne doit être donnée qu'à titre indicatif.

Pour la DEP, le tableau figurant à la page 13 du plan d'études est indispensable. C'est un modèle qui fixe, pour chaque semaine, la répartition du temps entre les différentes disciplines. Les enseignants doivent s'efforcer de se rapprocher le plus possible de ce modèle, la composition même de leur horaire hebdomadaire étant de leur ressort. Par rapport à ce modèle, des écarts sont inévitables.

L'appréciation de ces écarts est de la compétence de l'inspecteur, qui n'intervient qu'en cas de changements fréquents ou particulièrement importants.

Il convient donc d'attribuer à cette répartition horaire une certaine souplesse, permettant les indispensables modifications qu'implique la tenue de la classe.

En outre, il faut ajouter la possibilité, pour les maîtres désirant aborder l'enseignement de certaines matières selon des méthodes nécessitant une organisation moins découpée, de le faire, moyennant accord préalable avec leur inspecteur.

3. Le programme de sciences doit être allégé et assoupli dans le sens d'un choix possible par le maître.

La DEP n'entend pas laisser au maître la liberté de choisir lui-même ses sujets. Le projet d'allégement de ce programme de sciences, élaboré par les inspecteurs et transmis à la SPG, est actuellement à l'étude par plusieurs de nos collègues, les délégués de la SPG ayant refusé de se prononcer sur une simple diminution du nombre des sujets.

Une décision, prise en commission, intervientra dans les premières semaines de l'année scolaire et devrait nous conduire jusqu'en 1972.

4. Les méthodologies et notes méthodologiques sont proposées et non imposées. Le corps enseignant doit être associé à l'élaboration des méthodologies.

Une distinction doit être faite entre les notes méthodologiques figurant dans le plan d'études sous forme de notes liminaires aux diverses matières et les notes méthodologiques et méthodologies publiées à part, par le Centre de documentation notamment.

Si les premières restent, sauf dans le cas d'expérimentations pédagogiques tentées avec l'accord de l'inspecteur

(cas des mathématiques modernes, par exemple), obligatoires, les secondes devront être considérées comme ouvrages de référence, destinés à aider les enseignants : elles n'auront plus le caractère impératif que certains leur attribuaient.

Les délégués ont cependant admis l'utilité d'une unité dans la terminologie, de sorte que les indications contenues par les notes « Grammaire-terminologie modèles d'analyse », par exemple, devront être respectées.

5. Cahiers d'exercices : le maître n'est pas tenu de faire tous les exercices des brochures et de tous les corriger. Il peut bâtir ses leçons sans employer ces brochures.

La DEP a volontiers convenu qu'il était difficile de faire valablement tous les exercices proposés par les diverses brochures mises à la disposition des élèves au cours de ces dernières années. Elle admet la nécessité d'un choix de la part du maître, au même titre que celui impliqué par l'utilisation d'un manuel. Par contre, la DEP comprendrait mal que ces brochures réclamées par le corps enseignant ne soient pas utilisées.

Une note de la DEP, ainsi que des indications données par les inspecteurs, permettront de préciser encore tous ces points, qui figurent ici en tant que conclusions à d'animées et longues discussions. Le comité de la SPG se tient volontiers, par l'intermédiaire du soussigné, à la disposition des membres qui souhaiteraient des informations plus complètes.

Par ailleurs, les délégués de la SPG ont donné leur accord aux mesures suivantes, proposées par le corps des inspecteurs :

- Suspendre jusqu'à nouvel avis l'organisation, sur le plan général, de nouveaux cours de perfectionnement obligatoires.
- Ne pas multiplier les enquêtes dans les classes.
- Faciliter les déplacements des classes astreintes à une activité en dehors de l'école.
- Demander au SMP d'intensifier ses interventions auprès des élèves sur ces problèmes.

En ce qui concerne ce dernier point, la DEP, à la demande de la SPG, pense améliorer l'information entre l'école et le Service médico-pédagogique, notamment en tentant l'expérience, dans le cadre d'une circonscription ou de quelques écoles, d'une liaison assurée en permanence par une psychologue.

Intéressant tout particulièrement l'école enfantine, deux propositions ont été approuvées par les délégués de la SPG :

- Arrêter, pour une période assez longue, un programme d'arithmétique stable.
- Réaliser un équilibre entre le travail collectif et le travail en groupes, ceci afin de permettre aux maîtresses qui éprouveraient quelque difficulté à maîtriser, notamment en mathématiques, le travail par groupes, de recourir plus souvent au travail collectif.

Par contre, les délégués ont refusé de se rallier à la proposition de modifier la formule d'entrée en classe des élèves l'après-midi ; ils ont cependant admis le principe d'un essai limité à quelques écoles.

Il convient, pour terminer, de rappeler que toutes ces mesures ne sont valables que jusqu'en 1972, date où devraient s'achever les travaux de la CIRCE, et que, très certainement, les associations professionnelles, la SPR en particulier, auront encore leur mot à dire quant à l'adoption du plan d'études romand. C'est donc maintenant au tour de la commission des matières à enseigner de jouer.

De nombreux problèmes sont à examiner et notamment le problème du contenu du plan d'études.

La commission mise sur pied à la suite de l'assemblée

du 6 mai dernier n'est, pour l'instant, animée que par un petit groupe d'enseignants. Que chacun se sente donc concerné.

Après 1972, les jeux seront probablement faits pour longtemps !

R. Grob.

éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin : R. HUTIN, case postale N° 3

1211 Genève 2, Cornavin

Educateur : J.-P. ROCHAT, direction des écoles primaires, 1820 Montreux, tél. (021) 62 36 11

Administration, abonnements et annonces :

IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux

Avenue des Planches 22, tél. (021) 62 47 62

Chèques postaux 18-379.

Prix de l'abonnement annuel :

SUISSE Fr. 21.—; ÉTRANGER Fr. 25.—



mon ami pierrot

m'attend à la rentrée.

Abonnement de 10 Nos : 13.50

Abonnement de 5 Nos : 7.—

Editions PIERROT S.A.

51, av. de Rumine
1005 Lausanne.



neuchâtel

Allocations de renchérissement

En application de l'article 28 de la loi sur les traitements des magistrats, des fonctionnaires de l'Etat et du personnel des établissements d'enseignement public, et sur proposition des conseillers d'Etat chefs des Départements des finances et de l'instruction publique, le Conseil d'Etat a décidé de porter l'allocation supplémentaire de renchérissement de 5 à 10 % du traitement de base, dès le 1^{er} juillet 1969.

Lors de la revalorisation, en 1966, les salaires avaient été indexés à 99,9 points de l'indice des prix à la consommation. La compensation octroyée correspond à l'indice 109,9 points. A titre d'indication, à fin juin 1969, l'indice se situait à 108,9 points.

Le traitement assuré à la caisse de pensions correspond à partir du 1^{er} juillet 1969 à 110 % du traitement de base.

Rappelons qu'un premier réajustement, sous la forme d'une allocation supplémentaire de 5 % était intervenu en 1967.

La contribution unique due par les assurés à la caisse de pensions, selon l'art. 19 de la loi, est payable par moitié en 1969 et 1970.

La contribution unique due à la caisse de pensions par l'Etat et les communes est payable jusqu'au 31 décembre 1969.

A la suite de ce réajustement, et à titre de comparaison, voici le tableau comparatif des traitements servis aux titulaires des écoles primaires et préprofessionnelles :

Traitements annuels du personnel enseignant des écoles primaire et professionnelle

	<i>Traitements de base (1.1.67)</i> (indice 99,8 points)		<i>Traitements globaux dès le 1.7.69</i> (indice 109,9 points)			
	<i>Min.</i>	<i>Max.</i>	<i>Célibataires</i> y compris allocation de renchérissement de 10 %	<i>Max.</i>	<i>Mariés</i> y compris allocation de renchérissement de 10 % + allocation de ménage de 1200 francs	<i>Min.</i>
Institutrice de l'enseignement primaire	14 520	21 360	15 972	23 490	17 172	24 690
Instituteur de l'enseignement primaire						
Maître et maîtresse de l'enseignement secondaire inférieur et de l'enseignement primaire titulaires d'un brevet B						
Institutrices de la section préprofessionnelle						
Institutrices des classes terminales	15 960	22 800	17 556	25 080	18 756	26 280
Instituteur de l'enseignement secondaire, section préprofessionnelle						
Instituteur des classes terminales	17 400	24 240	19 140	26 664	20 340	27 864
Maîtresses de l'enseignement ménager titulaires d'un brevet spécial A	16 680	23 520	18 348	25 872	19 548	27 072

Cette allocation supplémentaire de 5 % aura certainement été la bienvenue à la veille des vacances, même si elle reste frappée jusqu'en juin 1970 d'une retenue pour la caisse de pensions. Nous remercions le Conseil d'Etat d'avoir opéré ce réajustement dans l'esprit de la loi qui prévoit qu'une décision peut être prise en fonction de l'évolution passée et

prévisible de l'indice suisse des prix à la consommation. Nous constatons en effet que la cotation admise anticipe d'un point sur la situation de l'indice au 30 juin 1969. Il ne reste plus qu'à souhaiter que le coût de la vie reste stationnaire, afin que nous puissions bénéficier le plus longtemps possible de la légère avance.
GB.

Mise au concours

Ecole normale

Un certain nombre de postes de **maîtres et maîtresses de classe expérimentale** rattachés à l'Ecole normale cantonale sont mis au concours.

Exigences : formation et expérience pédagogique.

Obligations et traitements légaux.

Entrée en fonctions : début octobre 1969.

Toutes demandes de renseignements sont à adresser à la direction de l'Ecole normale, 68, faubourg de l'Hôpital, 2000 Neuchâtel, tél. (038) 4 22 21, qui tient un cahier des charges à la disposition des candidats.

Les offres de service, accompagnées d'un curriculum vitae, doivent être envoyées au Département de l'instruction publique, Le Château, 2001 Neuchâtel, **jusqu'au 15 septembre 1969.**

Neuchâtel, 30 août 1969.

Le conseiller d'Etat,
chef du Département
de l'instruction publique :

F. Jeanneret.

Au Musée d'ethnographie de Neuchâtel

Une exposition qui rompt avec une sorte de tradition, consacrée cette fois-ci à un seul art national, le théâtre japonais, vient d'ouvrir ses portes au Musée d'ethnographie de Neuchâtel. On eût pu craindre, pour cette raison, une certaine monotonie. Il n'en est rien. Il faut dire que, dans ce pays, le théâtre est d'origine millénaire et ce qui est présenté au public offre la plus grande variété : paravents, panneaux, personnages fabuleux, costumes somptueux, photographies agrandies, manuscrits enluminés, de multiples masques expressifs, formant un ensemble de très précieuses pièces choisies avec beaucoup de soin, un tout cependant cohérent, révélateur d'un grand art qui, par sa finesse délicate, force l'admiration et démontre éloquemment le degré de civilisation de ce peuple lointain.

M. Jean Gabus, directeur du musée, une fois de plus, est digne des plus vifs éloges en raison de sa compétence, de son goût, de sa perspicacité, de son savoir-faire, qualités éminentes qui assurent la pérennité de ses succès. Ses nombreux et dévoués collaborateurs en sont aussi les artisans.

Nous ne saurions donc assez recommander au public et singulièrement aux élèves du degré supérieur de nos écoles la visite de cette exposition qui leur sera un apport culturel indéniable. C'est une occasion exceptionnelle d'enrichissement, une manifestation des plus suggestives d'un peuple encore trop méconnu, qui s'impose comme une aubaine à l'attention de toute personne avisée.

W. G.

Congrès SPR 1970

En réponse à la lettre de demande de subvention qui lui avait été adressée par la SPN, M. Jeanneret, conseiller d'Etat, chef du Département de l'instruction publique, a assuré la section organisatrice de son intérêt, convaincu qu'il est de l'importance d'une telle manifestation. Le montant de l'aide financière que l'Etat est prêt à accorder sera fixé en septembre par le Conseil d'Etat. Nous remercions M. Jeanneret de l'appui qu'il nous apporte.

COMITÉ CENTRAL

La quinzaine qui a précédé les vacances fut fort active pour le Comité central. En effet, le 25 juin, les membres du

CC rencontraient à l'Ecole normale le directeur de cette institution, M. M. Zaugg. Cette entrevue était suivie immédiatement d'une séance ordinaire du CC.

Le 1^{er} juillet, avait lieu une séance du CC avec les présidents de sections. La matière traitée au cours de ces trois séances est par conséquent copieuse. C'est pourquoi le chroniqueur se contentera de commenter brièvement les principaux sujets traités, plutôt que d'infliger aux lecteurs des comptes rendus détaillés.

Entrevue à l'Ecole normale

Cette rencontre, sollicitée par la SPN a permis d'évoquer avec le directeur de l'école et de deux de nos collègues inspecteurs qui représentaient le département, divers problèmes ayant trait directement à la formation, au recrutement, au recyclage du personnel enseignant.

Nous remercions M. Zaugg pour l'amabilité avec laquelle il nous a reçus, et pensons comme lui, que de tels échanges de vue ne peuvent qu'être profitables à l'école neuchâteloise.

Parmi les nombreux points discutés, nous mentionnerons :

- a) Le recrutement des futurs instituteurs à la SPN. Afin d'éviter des courts-circuits fâcheux, il a été convenu qu'une propagande en faveur de l'association professionnelle pourrait être faite auprès des étudiants de l'EN. La présence de la SPN dans la maison, par l'*« Educateur »*, par des contacts directs est même souhaitable. Toutefois, il est logique que l'adhésion d'un nouveau collègue n'intervienne que lorsque celui-ci ne dépend plus de l'école.
- b) La SPN souhaite depuis quelque temps déjà voir sa représentation au sein de la Commission des études pédagogiques élargie. Nous souhaiterions y voir figurer au minimum un représentant du degré primaire et un représentant du degré préprofessionnel
- c) La création d'une section moderne dans le cadre du gymnase pédagogique avait soulevé quelques craintes parmi les membres de la SPN. Les explications de M. Zaugg permettent de penser que cette option n'est pas en réalité une nouvelle voie d'accès à l'EN, mais un élargissement de la voie normale qui ne présente pas un danger de diminution des exigences. Reste pendant la question d'une formation aussi complète que possible dans les branches dites secondaires : gymnastique, musique, travaux manuels, etc.
- d) La SPN souhaite que les maîtres de méthodologie aient la possibilité plus grande de contact direct avec la réalité quotidienne des enseignants, soit avec nos classes, avec nos élèves. Sans mésestimer l'énorme travail fourni dans le souci d'une pédagogie cohérente et efficace, la SPN craint qu'ils ne deviennent de très éminents théoriciens, s'éloignant des impératifs quotidiens qui limitent le maître dans son action.
- e) Comme l'*« Educateur »* s'efforce de faire part à chacun des préoccupations des enseignants, la SPN souhaiterait être informée de façon suivie des activités de l'Ecole normale, des courants pédagogiques qui y sont étudiés et expérimentés. Le bulletin officiel du DIP pourrait fort bien être le support de cette information.

Bulletin bibliographique de l'*« Educateur »*

La parution trimestrielle du bulletin bibliographique a soulevé, depuis un certain temps pas mal de critiques ou de réserves. Le CC a examiné la situation avec le collègue M. Evard, membre neuchâtelois de la commission de lectures. Une coordination du travail des divers collaborateurs est assez difficile, ce qui présente ce caractère de juxtaposition des comptes rendus, exempt de ligne d'ensemble. D'autre part, la collaboration des maisons d'éditions est indispensable, ce sont elles qui fournissent la matière à présenter, c'est pourquoi, le choix n'est pas toujours celui souhaité. La

formule mériterait donc d'être revue, mais le CC est d'avis que ce serait une erreur de tout laisser tomber.

Affaire Ischer

Une entrevue entre trois membres du CC et trois responsables du DIP, dont M. Ischer a eu lieu. Le département a dissipé une équivoque : le collègue Ischer avait été dûment mandaté pour intervenir dans les conférences de districts au sujet de l'enquête de la commission pédagogique. Le ton vigoureux de la lettre de la SPN et celui de l'article paru dans l'*« Educateur »* a été qualifié de peu courtois. Cependant, les représentants du CC ont maintenu textes et termes, car la protestation reflétait l'atmosphère d'indignation d'une majorité de nos membres.

Nos collègues inspecteurs ont envoyé une lettre commune au CC pour marquer leur désapprobation de l'attitude prise par la SPN.

Commission pédagogique

Les rapports sur les programmes de mathématique en 5^e et en 1^{re} MP seront envoyés au département. La commission a en outre fait parvenir au CC un rapport au sujet des épreuves de sélection de 5^e année, et des épreuves d'information de 1^{re} MP. Ces documents seront étudiés après les vacances.

La commission souhaiterait que les « vitraux de surfaces » de nos collègues Guenot et Nicoulin, publiés par la Guilde de documentation de la SPR puissent être remis à tous les élèves des classes terminales.

Structures SPN

La commission présidée par le collègue J.-C. Leuba avait présenté un premier rapport qui demandait une prise de position quant à l'éventuelle constitution d'un syndicat neuchâtelois des enseignants.

De l'avis général des sections, la question est plus épingleuse qu'il n'y paraît. En effet, sur le plan financier d'abord, nos associations ne possèdent pas la possibilité d'entretenir à elles seules un secrétariat syndical. Sur le plan de l'efficacité, l'appui et la collaboration des autres milieux syndicaux nous reste précieux, voire indispensable. Il convient du reste d'attendre la publication du rapport de la commission de structures SPR, et de voir le sort réservé par l'AD aux propositions qu'elle fera.

Propagande

L'action de propagande lancée par le CC par l'intermédiaire des sections n'a pas encore porté de fruits très nombreux. Il convient de la poursuivre et de l'intensifier.

GB.

Nouveaux membres

Nous souhaitons une très cordiale bienvenue aux collègues suivants qui viennent de demander leur entrée dans la SPN :

Mmes, MM. Laurent Delbrouck, Pierre Ingold, José Lefebvre, Laurent Krugel, Marie-Claude Rudin, Anne-Lise Bussard, Pierre-André Juvet, Laurence Gindraux, Jean Fluckiger, Claude-Anny Vermot, Ursula Hänni, Réjane Barbiéri, Graziella Mattioli, Michèle Favre, Claire-Lise Girardet.

GB.

Intérim

Le président Zweicker accomplira une période de service militaire du 5 au 27 septembre. L'intérim sera assuré par le vice-président SPN, Gérard Bouquet, 2115 Buttes, tél. (038) 9 10 76.

Calendrier

Prochain CC : **vendredi 3 octobre 1969.**

Assemblée des délégués SPN: **vendredi 21 novembre 1969.**

Les propositions des sections au CC doivent lui parvenir jusqu'au 21 octobre 1969.

GB.

La perle des restaurants
au bord du lac

Beau-Rivage

Neuchâtel
Tél. (038) 547 65 Parking

Belet & Cie, magasin de bois, Lausanne

Université 9 — Tél. 22 82 51

Usine Ch. Maillefer — Tél. 32 62 21



**Les élèves aiment manger
au restaurant**

Une course d'école est encore plus belle si elle comprend un repas en commun dans un restaurant sympathique.

Après le grand air, les enfants aiment pouvoir se reposer et faire un bon repas à une table accueillante et dans une salle où ils sont à l'aise.

Les restaurants DSR vous offrent toujours une cuisine simple mais savoureuse, à **des prix DSR**. Et, bien sûr, une quantité de jus de fruits et d'eaux minérales, **source de santé pour tous**.

Mettez DSR à votre programme. Notre secrétariat, à Morges, 23 rue Centrale, vous renseignera sur nos conditions avantageuses.

jura bernois

Décret concernant la formation continue du corps enseignant

Projet du comité cantonal SEB

Le Grand Conseil du canton de Berne en application de l'article 23bis de la loi sur la formation du corps enseignant du 17 avril 1966/1969 (1970 ?), sur la proposition du Conseil exécutif décrète :

Principe

Art. 1. L'Etat reconnaît l'importance de la formation continue du corps enseignant et soutient financièrement ainsi que dans leur organisation, les efforts collectifs et individuels dans ce domaine.

Dans des cas spéciaux, par exemple en vue de l'introduction de nouveaux moyens d'enseignement ou de nouveaux plans d'études, la Direction de l'instruction publique peut déclarer obligatoires certains cours, indépendamment du fait que ceux-ci sont organisés par ses propres organes ou non.

Définition

Art. 2. La formation continue doit amener le pédagogue à repenser son rôle d'instructeur et d'éducateur, le confronter avec les progrès de la recherche scientifique et méthodologique et approfondir ses vues psychologiques. Elle lui permet en outre d'acquérir et de développer ses capacités artistiques, manuelles et sportives et de s'initier à des domaines importants de la vie de l'esprit, de l'économie et de la politique.

Appui financier

Art. 3. Dans les limites des crédits annuels ou, pour des cas spéciaux, des crédits extraordinaires que le Grand Conseil lui alloue, la DIP subventionne, en proportion des besoins, la formation continue des enseignants en versant des subsides

- a) aux maîtres désireux de se perfectionner, pour les dépenses qu'ils encourgent (finances d'inscription, frais de voyage, de séjour, de pension, de remplacement, acquisition de matériel, etc.) ;
- b) aux organisateurs de cours et autres occasions de perfectionnement (pour frais d'honoraires, de locaux et d'installations, l'acquisition de matériel et autres dépenses).

Appui pratique

Art. 4. La DIP soutient le corps enseignant dans sa formation continue en mettant gratuitement à sa disposition des locaux et leurs installations (écoles, université, musées, ateliers, installations sportives, etc.). Elle accorde des congés aux moniteurs de cours et aux participants et contribue à leur trouver des remplaçants.

Commissions de surveillance

Art. 5. La DIP nomme deux commissions pour la formation continue, une pour l'ancien canton et une pour le Jura. Ces commissions l'assistent de leurs conseils dans toutes les questions à résoudre ; elles répartissent les subsides dans le cadre du crédit alloué et elles surveillent leur utilisation.

Dans ces commissions, les autorités scolaires et les principaux responsables de la formation continue (associations d'enseignants) sont représentés à peu près paritairement.

Les décisions des commissions peuvent être portées par voie de recours devant la DIP. Le Conseil exécutif est la dernière instance de recours pour les questions de principe.

Centrale(s) de cours

Art. 6. La DIP peut reconnaître et subventionner une centrale de cours (cas échéant, une pour l'ancien canton et une pour le Jura), pour autant et aussi longtemps qu'elle donne la garantie de mener à bien les tâches définies à l'art. 7, sous la surveillance immédiate des commissions de formation continue (art. 5).

Tâche de la centrale

Art. 7. Les tâches de la centrale de cours sont les suivantes :

- elle examine quels besoins existent dans le domaine du perfectionnement ;
- elle recueille des informations à l'intention des organisateurs de cours ;
- elle propose l'organisation de cours ou s'en charge en partie elle-même ;
- elle édite un catalogue des cours et s'occupe de les coordonner ;
- elle prête son concours à l'organisation de cours pour moniteurs ;
- elle entretient les contacts intercantonaux en matière de cours.

Les commissions ou la DIP peuvent charger la Centrale d'autres tâches en rapport avec la formation continue, telles que

- premier examen des demandes de subsides et des décomptes de cours, à l'intention des commissions ;
- préparation des affaires des commissions, etc.

Liberté de participation

Art. 8. Les cours subventionnés doivent être en principe ouverts à tous les maîtres et maîtresses du canton. Lorsque l'organisateur d'un cours supporte lui-même des frais importants, il peut augmenter équitablement la contribution due par les tiers.

La DIP est habilitée à conclure avec les autorités scolaires de cantons voisins des accords concernant la fréquentation réciproque de manifestations relevant de la formation continue.

Institutions extracantoniales

Art. 9. Il est loisible au Conseil exécutif ou à la DIP d'accorder, dans les limites de leurs compétences financières, des prestations uniques ou répétées à des institutions et manifestations intercantoniales ou suisses qui profitent également (dans une mesure appréciable) au corps enseignant du canton de Berne.

Dispositions de passage

Art. 10. Entrée en vigueur le

Transformations des deux commissions actuelles.

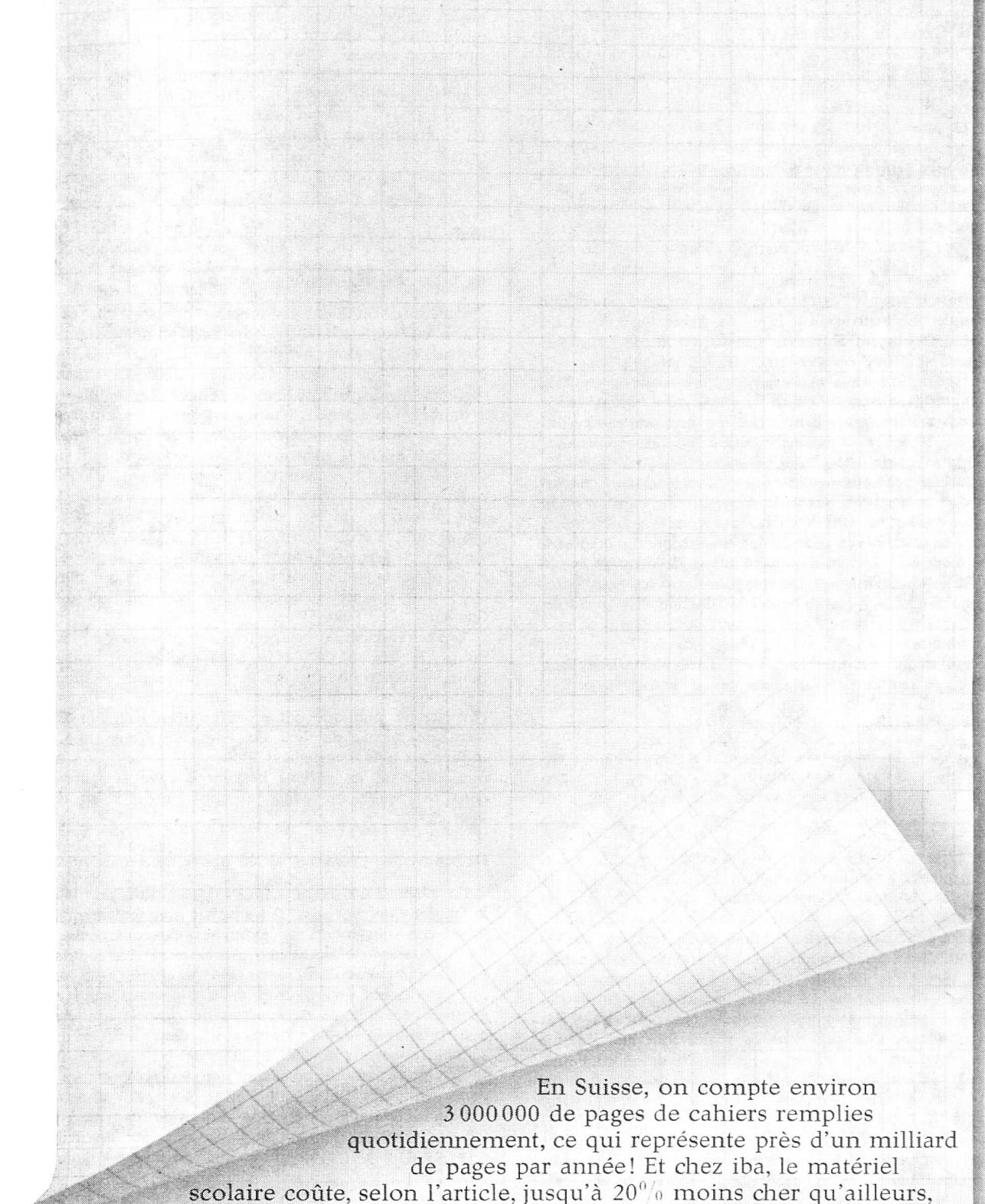
Pour le comité cantonal SIB

le président :
F. Zumbrunn

le secrétaire central:
M. Rychner

Dans un prochain numéro, nous publierons un commentaire relatif à l'important projet de décret sur la formation continue du corps enseignant.

Fr. E.



En Suisse, on compte environ 3 000 000 de pages de cahiers remplies quotidiennement, ce qui représente près d'un milliard de pages par année! Et chez iba, le matériel scolaire coûte, selon l'article, jusqu'à 20% moins cher qu'ailleurs, parce qu'il est acheté rationnellement et produit rationnellement en grandes quantités. C'est-à-dire: vous en avez plus pour votre argent.

iba iba berne sa, matériel scolaire et de bureau
Schläfistrasse 17, 3000 Berne, tél. 031/41 27 55

Il nous paraît intéressant de publier à l'intention des enseignants jurassiens un article dû à la plume de M. Simon Kohler, conseiller d'Etat et directeur de l'instruction publique du canton de Berne, et qui a paru récemment dans le quotidien « Agence économique et financière » (réd.).

L'accès aux études dans le canton

par Simon Kohler, conseiller d'Etat, directeur de l'instruction publique.

L'utilisation jusqu'à l'extrême de la matière grise potentielle est devenue une expression à la mode. Selon l'origine et les intentions on laisse entendre soit d'abondantes réserves inexploitées soit une réserve quasi insignifiante. C'est assez dire que la notion de la matière grise potentielle ne peut se définir que difficilement. Si l'on tient compte d'une moyenne strictement arithmétique, il apparaît que le pourcentage des enfants doués est relativement modeste. La même constatation s'impose lorsqu'il s'agit des enfants intellectuellement déficients. Entre ces deux extrêmes se trouve la masse qui gravite en dessus et en dessous de la moyenne des capacités. On ne saurait oublier cet état de choses si l'on veut objectivement apprécier la situation et en tirer des conclusions favorables à l'individu, et à la société d'aujourd'hui et de demain.

Dès lors, il faut faire une distinction entre les deux catégories d'enfants dont les compétences doivent être mises en valeur :

- les enfants en âge de scolarité obligatoire :
- les adolescents susceptibles de bénéficier de la deuxième voie de formation.

A chaque enfant des chances égales ?

En principe, la législation cantonale offre à chaque enfant des chances égales de formation mais elle est une législation-cadre laissant une large marge d'autonomie aux communes.

Ce principe a sa justification par le fait même qu'il permet la prise en considération des contingences régionales. Il a cependant le défaut de mettre en cause l'objectif de l'égalité des chances. L'expérience montre, en effet, l'interdépendance de la démographie, de l'habitat et de l'école. C'est ainsi que dans l'agglomération d'une certaine importance jouissant d'une population enfantine conséquente, tous les types d'écoles sont réalisables dans un espace restreint. Il en résulte, pour l'école, la facilité d'une formation adéquate à ses disponibilités. C'est le cas pour les villes et les grands bourgs qui, dans la règle, sont au bénéfice d'écoles primaires à tous les degrés, d'écoles secondaires au degré inférieur parallèlement aux écoles moyennes supérieures telles que les gymnases, les écoles normales, voire les écoles professionnelles supérieures. Les communes de moindre importance, privées de l'école secondaire, peuvent en disposer moyennant sa création à la faveur d'une association de communes. On voit, par là, combien la jeunesse campagnarde est désavantageée dans une certaine mesure par rapport à la gent studieuse des agglomérations urbaines.

Inégalité des structures sociales

La mise en valeur des capacités est subordonnée au climat scolaire qui, dans les cités importantes, présente des aspects extrêmement variés. La sélection y est relativement plus facile en raison de l'homogénéité des classes tandis qu'à la campagne celles-ci sont souvent constituées des élèves de degrés différents. L'entourage, le milieu ambiant

jouent également un rôle considérable dans le développement intellectuel de l'enfant. C'est ici qu'apparaît l'inégalité des structures sociales. Elles engendrent une conception toute différente selon les cas du prestige de la formation. Il n'est, pour s'en rendre compte, que d'examiner le degré de soutien en faveur de l'enfant et le stimulant ou le frein qu'il exerce. Le comportement familial, le prestige social négatif, un certain fatalisme exercent une influence trop souvent décisive dans les options de la formation. Ces quelques considérations sont loin d'être exhaustives. Elles nous paraissent toutefois suffisantes pour apprécier une situation, hélas beaucoup trop multiforme.

Le bilan des dix dernières années

Cela dit, examinons les mesures prises par le canton de Berne en vue de favoriser au maximum l'épanouissement normal de l'enfant. Au cours des dix dernières années le nombre des écoles secondaires s'est considérablement accru dans les régions mi-urbaines et rurales. Le nombre d'écoles a doublé, voire triplé. Nous accordons une grande importance au développement des écoles secondaires, dont l'accès intervient après la quatrième année primaire, qui visent un double objectif : préparation aux professions de l'artisanat et du commerce — qui nécessitent une qualification toujours plus poussée — et aux écoles moyennes supérieures (gymnases, surtout écoles normales). L'accès à ces dernières revêt aujourd'hui une signification particulière en raison de la nouvelle réglementation fédérale sur la maturité qui tient beaucoup plus compte qu'autrefois de la formation dite fractionnée.

Toujours dans la perspective de promouvoir les élèves doués, le canton de Berne a fait un effort considérable pour la décentralisation des écoles moyennes et supérieures. Les enquêtes scrupuleusement menées par la direction de l'instruction publique ont en effet démontré que l'éloignement de l'école du lieu de domicile exerce une grande influence sur le recrutement. Pour cette seule raison un nombre important de parents hésitent à envoyer leurs enfants dans les écoles moyennes et supérieures, voire dans les internats.

De nouveaux gymnases et de nouvelles écoles normales

Ce phénomène étant admis, il s'agissait de déterminer les régions défavorisées. Il s'ensuivit non seulement l'agrandissement substantiel des gymnases existants, mais encore l'implantation de nouveaux gymnases à Langenthal et à Interlaken, respectivement en 1963 et 1964. Tous les deux ont rapidement acquis droit de cité puisque celui de Langenthal bénéficie de deux séries de classes parallèles alors que Interlaken en disposera d'ici deux ans et que l'un et l'autre sont autorisés à délivrer la maturité fédérale. Il est intéressant de constater que les programmes de ces deux gymnases font logiquement suite au plan d'études des écoles secondaires. Ils sont conçus de manière à permettre aux élèves de rentrer chaque jour à leur domicile et de disposer d'un jour et demi de congé réservé à l'étude et aux loisirs.

Les mêmes préoccupations nous ont guidé en ce qui concerne la formation du corps enseignant primaire. Deux nouvelles écoles normales ont été créées à Langenthal qui dispose de trois séries de classes parallèles dans de nouveaux locaux et à Biel dans des locaux provisoires, une nouvelle construction étant imminente. À noter qu'à Biel une expérience intéressante sera tentée par la coexistence avec toutes les coordinations que cela comporte des écoles normales de langue allemande et de langue française. Dans ce même contexte la réorganisation de toutes les écoles normales est en cours. Le principe de l'autonomie propre de

Berne-Hofwil et de Berne actuellement réunis sous la même direction est en cours de réalisation.

Il ne suffit pas de régler les problèmes de développement et d'implantation scolaires. Il s'agit de pratiquer une politique encourageant l'accès aux études de tous les enfants doués. Au cours de ces dernières années, le canton de Berne a fait un effort considérable en faveur des bourses d'études. Il a assoupli les critères qui ne sont plus limités aux seuls revenus ou moyens financiers des parents mais tiennent compte dans une large mesure des charges de famille et des frais d'études effectifs. Il est permis de dire qu'actuellement la fréquentation d'une école moyenne supérieure ne doit plus se heurter à des questions d'ordre financier.

Nous avons la conviction que les conditions sont réunies en vue de l'épanouissement correspondant aux dons personnels des élèves. Nous veillons à ce qu'aux degrés inférieurs de l'école primaire, instituteurs et institutrices, grâce à une formation adéquate, en saisissent les fermentes afin de les encourager et les guider dans les voies appropriées.

Seconde voie de formation

Quant aux vocations tardives, la seconde voie de formation est ouverte à tous ceux qui pour l'une ou l'autre raison ont été empêchés de suivre la filière normale. Elle comporte une organisation particulière devant forcément tenir compte de la structure diversifiée de l'Etat de Berne. Raison pour laquelle nous avons prévu un système à trois paliers, savoir : préparation individuelle parallèle à l'activité professionnelle, préparation individuelle plus poussée par des cours dans les centres régionaux, cours permanents au degré gymnasial pendant deux ou trois semestres. D'ores et déjà nous assurons aux candidats de la deuxième voie de formation des bourses d'études pour autant que les établissements auprès desquels ils reçoivent leur formation fournissent les garanties voulues. Il est réjouissant de constater les résultats obtenus même si l'on était en droit d'attendre un plus grand nombre de candidats à la deuxième voie de formation. Il est vrai que les chances offertes par la voie normale, grâce aux améliorations dont nous faisons état ci-dessus, ont sensiblement facilité l'accès aux écoles moyennes supérieures.

S. K.

mer. C'est avec satisfaction que le comité a enregistré l'octroi d'un subside de 1000 francs alloué par la Direction de l'instruction publique du canton de Berne en vue de couvrir les frais d'impression du rapport SPR. Les dirigeants de la SPJ ont ensuite procédé à diverses nominations. MM. Michel Girardin, de Courfaivre, et Jean Rothen, de Bienna, représenteront la SPJ au conseil de surveillance de l'Institut de recherches pédagogiques à Neuchâtel. MM. Roger Oppiger, de Saint-Imier, et Ulrich Moser, de La Combe-du-Pélu, siégeront au sein de la Commission intercantionale romande instituée par la SPR et la Chambre suisse de l'horlogerie en vue de promouvoir la formation professionnelle des métiers de l'horlogerie.

Vers l'instauration d'un cycle d'orientation ?

On se souvient que la section SEB de Delémont avait demandé que les thèses 7 et 10 votées au Congrès de Moutier soient mises en application. La thèse 7 affirmait que la démocratisation des études est liée à une authentique orientation scolaire et exigeait la mise sur pied d'un enseignement élémentaire de cinq à six ans auquel succéderait un enseignement moyen de quatre ou trois ans accessible à chaque enfant, quelle que soit son origine sociale ou sa situation géographique, et offrant à chacun les mêmes possibilités de promotion à égalité d'aptitude. Cette situation devrait mettre fin au cloisonnement entre l'école primaire et l'école secondaire. Quant à la thèse 10, elle demandait la création d'une commission officielle chargée d'examiner différents régimes scolaires (Neuchâtel, Genève, France, Belgique, Suède, etc.) et d'étudier, pour le Jura, les conditions dans lesquelles serait réalisable l'instauration d'un « cycle d'orientation » ouvert à tous les élèves et différencié en sections parallèles.

Faisant sienne la proposition émise par la section délémontaine, le Comité central SPJ a décidé de constituer une commission d'étude des thèses 7 et 10 groupant 13 membres de l'enseignement primaire et secondaire. Ainsi, les vœux exprimés à Moutier par plus de 600 pédagogues jurassiens ne resteront pas lettre morte. Une première force va s'exercer sur le levier qui doit progressivement faire basculer des structures qui ne répondent plus aux besoins nouveaux de la jeunesse et aux nécessités de la pédagogie moderne, telle que Dotrens vient de la définir à la Semaine pédagogique internationale de Trogen.

Fr. E.

Réunion du Comité central de la Société pédagogique jurassienne à La Neuveville

Le Comité central au complet de la Société pédagogique jurassienne s'est réuni jeudi après-midi au Progymnase de La Neuveville sous la présidence de M. Henri Reber, instituteur à Bienna.

Le procès-verbal de la dernière séance qui s'est tenue le 8 mai 1969 à Mâche, rédigé par Mme Hélène Hirschi-Jean-prêtre, secrétaire de la SPJ, a été approuvé.

Au chapitre des affaires courantes, le comité a décidé de procéder à l'impression des modifications des statuts de la SPJ et du règlement du Fonds du centenaire des Ecoles normales de Porrentruy et Delémont, votées lors du 30^e Congrès SPJ de Moutier. L'organisation du 32^e Congrès de la Société pédagogique romande qui se tiendra les 13 et 14 juin 1970 à La Chaux-de-Fonds a été largement évoquée. Le rapport du congrès SPR 1970 sera consacré à la formation continue des enseignants. Une commission de rédaction du rapport s'est déjà mise à l'œuvre. Le Jura y est représenté par MM. Alexandre Hof, Georges Rais et Jean Som-

Après le cours de travail du métal, à Bienna

Du 14 juillet au 9 août, au collège du Tilleul, à Bienna, la Société cantonale de travail manuel et de réforme scolaire avait organisé un cours pour l'apprentissage et le perfectionnement du travail du métal. Dix-neuf collègues, soit 12 de l'ancien canton, 6 Jurassiens et Biennois d'expression française, et un Valaisan, n'hésitèrent pas à consacrer la presque totalité de leurs vacances pour s'exercer à l'acquisition méthodique de techniques de travail destinées en premier lieu à l'enseignement des travaux manuels au degré supérieur de nos classes primaires et secondaires.

Le cours était placé sous la très compétente direction de M. Roger Droz, maître à l'Ecole normale des instituteurs de Porrentruy. Par son entrain et ses vastes connaissances professionnelles, il sut inculquer à ses collègues la précision dans le travail et la joie de créer tout en se récrivant, sans

compter les innombrables petits « trucs » du métier, fruits d'une longue expérience.

Façonner le métal durant quatre semaines de vacances ? N'était-ce pas une manière judicieuse de « souder » deux périodes d'école, tout en donnant au « fil à retordre » du métier d'enseignant un sens tout à fait concret !

Le cours fut honoré de la visite de MM. les inspecteurs d'école Berberat, Hirschi, Petermann et de leurs charmantes épouses. Puis de celles de M. Edmond Guéniat, directeur de l'Ecole normale des instituteurs de Porrentruy ; de M^{me} et M. Fritz Friedli-Boss, du comité cantonal de la Société de travail manuel et de réforme scolaire ; de M. Andreas Wenger, instituteur et ancien directeur de cours. Tous et toutes se plurent à admirer le zèle des participants, ainsi que l'originalité et la bienfacture des nombreux objets réalisés : coffrets à bijoux, colliers, appliques murales, bougeoirs, réchauds de table, broches, bracelets, poissons porte-clés, lampes de vestibule, cendriers, coupes, plateaux gravés, silhouettes en fil de fer recuit, etc., sans parler de quelques œuvres — plus personnelles — faisant appel à l'esprit d'invention des réalisateurs.

Dès lors, pour nos pédagogues-métallos, plus de secret dans l'art de fileter, de tarauder, de limer, de torsader, de river, de marteler, de souder, de nickeler, etc.

A l'issue du cours, et dans le cadre d'une cérémonie de clôture tout empreinte de joie et d'amitié, M. Droz remit aux 19 participants le certificat de capacité pour l'enseignement du travail du métal.

A tous, ainsi qu'aux collègues ayant suivi durant la même période le cours central de Lucerne, nous souhaitons pleine satisfaction et parfaite réussite dans l'enseignement d'une discipline qui mérite d'être largement connue.

Un des participants : M. C.

Sous l'égide de l'EIP « Vivre » ou le procès d'une option

On connaît l'Association mondiale pour l'Ecole Instrument de Paix. Si ce n'est pas le cas, il faut savoir que cet organisme, créé en 1967, s'est donné pour principe de défendre la paix, au sens large du terme, par l'intermédiaire de l'école. En redonnant à celle-ci le caractère humaniste qu'elle possédait antan, en introduisant dans les programmes scolaires les options de l'EIP.

Mais sa profession de foi, l'EIP tente de la diffuser le plus largement possible. C'est dans cette optique qu'elle a commandé le film « Vivre », dont le premier tour de manivelle fut donné ces jours.

Sans tricher

« Vivre », c'est une histoire qui se veut à la fois simple et frappante, et destinée à donner au spectateur une certaine prise de conscience d'un problème spécifique : le rôle des jouets guerriers parmi les enfants. Et, au deuxième degré, à engendrer une réaction contre l'aberration de la

guerre. Cela sans tricher, sans jouer sur une sensiblerie à bon marché. Et ce fut très difficile ; on dut s'y reprendre à plusieurs fois avant d'arrêter le scénario définitif. Un scénario place devant la caméra un publicitaire essayant de mener à bien par divers moyens l'étude qu'on lui a confiée, à savoir une propagande pour le compte de fabricants d'armes-jouets. En définitive, il arrive à un constat d'échec : l'arme ne paie pas.

A plus d'un titre cette réalisation présente des aspects intéressants. Parce qu'elle est menée comme une véritable enquête sociologique. Le publicitaire procède à un authentique sondage d'opinions parmi les gens de la rue, en leur montrant des photos d'enfants jouant avec des armes. Et la caméra enregistre les réactions.

En tout, ce court-métrage noir-blanc durera 15 minutes, de façon à permettre sa diffusion en avant-programme dans les salles publiques. D'où le format de 35 mm. En principe, le montage devrait être terminé à la fin de cette année. De cette manière, l'impact serait maximum à l'époque des fêtes, partant des cadeaux...

Une équipe bénévole

L'équipe ? La réalisation a été confiée à Claude Richardet, un jeune cinéaste bourré de talent (on se souvient qu'il décrocha une prime à la qualité pour son film « Je viendrai à 10 heures »), le scénario est également de Richardet et de Hank Vogel ; quant au reste de l'équipe de tournage, elle se compose en majeure partie de gens de la TV romande (directeur de la production : Léon-Charles Meynet, directeur de la photographie : Roger Bimpag, cameraman : André Tille, etc.) lesquels travaillent bénévolement.

Maintenant, on attend le résultat. Toutes ces précisions nous ont été données lors d'une conférence de presse présidée par le professeur Etienne Dufour, du comité de l'EIP.

« La Suisse »

Section de Courtelary

L'assemblée synodale d'automne de la section de Courtelary se tiendra le jeudi 11 septembre 1969 à Renan à la salle des spectacles à 9 h. 30.

Invitation cordiale à tous les membres de la section.

Pensons-y !

Les collègues jurassiens qui n'ont pas pris part à l'un des nombreux cours d'été de la SSMG feront bien de s'inscrire à l'un des cinq cours d'automne publiés d'autre part. Ils augmenteront, de cette manière, leur chance d'être admis au cours cantonal de ski des Crosets - Val-d'Illiez, entre Noël et Nouvel-An, lequel sera annoncé dans la « Feuille officielle scolaire » du 31.10.69.

L'inspecteur cantonal de gymnastique :
H. Girod.

divers

Nouvelles fribourgeoises

L'Association fribourgeoise du corps enseignant des écoles primaires et ménagères a tenu son assemblée annuelle à Morat, le 29 mai. L'assemblée, à l'unanimité, a décidé de demander son affiliation à la Société pédagogique romande.

En réponse à l'initiative du PAB sur la coordination scolaire, la résolution suivante a été adoptée :

L'association

- a) souhaite que les cantons hâtent le processus de coordination scolaire intercantonal ;
- b) se déclare opposée à un système de coordination scolaire imposée par la Confédération ;
- c) recommande à ses membres et aux citoyens fribourgeois de ne pas signer la demande d'initiative qui sera déposée à cet effet.

Du rapport présidentiel, nous extrayons les informations qui suivent :

Pour la première fois, en 1968, l'indexation des traite-

ments à l'indice des prix a été opérée en tenant compte de la moyenne annuelle de fluctuation de l'indice. Des tractations sont en cours en vue d'une revalorisation effective des traitements. De 1965 à 1968, le salaire des enseignants a été majoré de 17 %. Durant cette même période, en Suisse, les salaires des employés ont augmenté en moyenne de 25,5 %. Une étude est en cours pour une nouvelle répartition des dépenses pour l'enseignement primaire.

Les maîtres ayant atteint l'âge donnant droit à la retraite soit 58 ans pour les femmes et 61 ans pour les hommes peuvent rester en poste sans aucune formalité jusqu'à 60 ans pour les femmes et 65 pour les hommes.

De nombreux problèmes restent posés : l'uniformisation des vacances dans le canton, le congé du samedi après-midi, la représentation du corps enseignant dans les commissions scolaires, la difficulté de recruter un personnel enseignant qualifié pour les écoles normales, l'amélioration des programmes scolaires, la refonte du système des examens.

Extraits du « Faisceau » - Juin 1969

8 bonnes raisons de choisir le nouveau stylo-écolier **ALPHA.** Lesquelles sont les plus décisives pour vous?



Bec en or 14 cts

Souple et flexible avec pointe polie en Osmi-Iridium. Glisse facilement et sûrement. Se laisse guider sans peine par n'importe quelle main d'écolier. Ecriture régulière et belle.

Garantie scolaire

(10 ans) pour chaque bec en or!

Corps résistant aux chocs. Capuchon à vis fermant hermétiquement avec clip vissé de l'intérieur (ne peut pas être dévissé de l'extérieur).

A choix: soit remplissage à piston économique ou celui, propre et pratique par cartouche.

Canal capillaire garantissant un écoulement régulier de l'encre.

Vis directe munie d'un bouton de forme carrée, facile à tourner (pour les modèles à piston).

Le bec juste pour chaque main (9 types différents).

L'instituteur lui-même peut remplacer les pièces rapidement et à bon marché.



L'écolier écrit mieux
avec le nouvel ALPHA

Il existe 8 modèles différents ALPHA, de Fr. 15.50 jusqu'à Fr. 5.50. En vente aussi à la papeterie. Pour plus de détails consultez la documentation scolaire ALPHA. Vous y trouverez aussi une carte de commande pour des porte-plumes à l'essai.

PLUMOR S.A., 9000 St-Gall
Tigerbergstrasse 2

BON. Vous receverez gratuitement et sans engagement la documentation scolaire complète ALPHA. Envoyez donc ce bon à notre adresse ci-dessus!

Nom de l'instituteur _____

Ecole _____

Rue _____

No postal / localité _____

La lecture du mois...

Le barrage

Il s'arrêta au beau milieu de la route rugueuse pour contempler l'immense théâtre où tout se déroulait à la fois, partout et sans cesse. Il se tenait là, comme un gosse devant la vitrine animée d'un magasin. « Spectacle permanent ! ». Au fond, les montagnes impassibles, pareilles à des bêtes couchées ; à droite, les baraquements de la cité ouvrière, troupeau brun parqué entre ses barrières ; à l'extrême gauche, une route en lacets coulait comme un sang blanc d'une carrière béante, blessure à flanc des monts ; et devant lui, au ras de la vallée, la ceinture de béton, à peine sortie de terre et qui serait un jour un barrage hautain comme à Tignes, à Ternoire, à la Valaize-Duferrand, fourmillait d'hommes et de machines. Il s'élevait par plots, gigantesques créneaux dominés par des grands bras de métal. Ces trois derricks, vus de loin, on aurait dit un calvaire. Les câbles, jetés d'une rive à l'autre, les bennes qui circulaient à mi-ciel puis semblaient, d'elles-mêmes, s'arrêter, descendre, se vider d'un coup — ce ballet inhumain, Michel le contemplait avec crainte et admiration. « Laquelle de ces fourmis est-ce que je vais être ? » Plus près de lui, devant les immenses silos à gravier, à sable, à ciment, ce nuage blanc et ces fumées noires, c'étaient la station de concassage qui mâchait ses cailloux, la station de bétonnage qui digérait son mélange rugueux dans un tumulte d'océan. Tout cela dégoulinant d'eau et bavant, par toutes ses fissures, une boue grisâtre ; tout cela parsemé d'épaves rouillées, de tôles crevées ; tout cela minuscule et puéril, vu de loin, puis devenant, à chaque pas, plus redoutable, gigantesque : petites pelles, seaux d'enfants qui, en le frôlant seulement, écraseraient un homme.

Gilbert CESBRON
Vous verrez le Ciel ouvert

VOCABULAIRE

Lis attentivement le texte. Recherche la définition de cinq mots que tu n'as pas compris. Note tes découvertes.

QUESTIONNAIRE

1. Avec Michel, tu t'approches de l'immense chantier du barrage. Posons-lui quelques questions : Qui es-tu ? Que viens-tu faire ici ? Pourquoi t'arrêtes-tu ?
2. Auras-tu autre chose à demander à Michel ?
3. Le chantier est comparé à ... Dessines-en la scène, et joue au décorateur en garnissant le plateau. Mets en place tous les éléments signalés. Relis soigneusement les expressions qui accompagnent chaque description, afin de bien VOIR ce que tu vas dessiner. Les montagnes, pareilles à ... ; les baraquements, ... ; une carrière béante, ... etc.
4. Quelles couleurs dominent dans ce chantier ?
5. Quels mouvements discernes-tu, qui animent le décor ?
6. Quels mots du texte soulignent la petitesse de l'homme et de ses machines ?

7. Pourquoi ce ballet (c'est pourtant joli, un ballet !) paraît-il inhumain à Michel ?
8. L'auteur n'a cité qu'un bruit. Lequel ?
9. Quelles impressions Michel ressent-il ?
 - a) devant ce tableau, vu de loin ?
 - b) alors qu'il s'est approché au pied de l'ouvrage ?
10. Michel ressent, devant le spectacle de ce chantier, de la FASCINATION, de la CRAINTE, de l'ADMIRATION. Recherche des expressions qui le montrent.
11. Des chantiers semblables à celui-ci ont été ou sont encore en activité en Suisse. Complète par des noms de chez nous : un barrage hautain comme à ..., à ... ou à

PLAN DE TRAVAIL

Nous envisageons l'exploitation de ce texte en quatre leçons de lecture, auxquelles il convient d'ajouter les moments nécessaires à l'étude de certains mots choisis, à la composition et à tous les prolongements que le maître peut imaginer à partir d'un morceau littéraire d'une telle richesse.

Notre QUESTIONNAIRE a pour but de permettre à l'enfant de rassembler, seul, la matière traitée lors des leçons. Ce n'est pas un questionnaire de contrôle.

1. A domicile : Lecture attentive du texte. Recherche de quelques mots de vocabulaire. Réponses aux questions 1 et 2.

Leçon. Vision. Confection d'un diorama, mise en A) L'homme s'arrête, captivé (3 premières phrases).
B) Le décor : Les montagnes ;
les baraquements ;
carrière + route en lacets ;
barrage ;
derricks ;
bennes ;
silos ;
stations de concassage et de bétonnage ;
épaves rouillées, tôles crevées.

Impression générale : contenue dans les mots : minuscule et puéril — gigantesque.

2. A domicile : Réponses aux questions 3 et 4.

Leçon. Vision. Confection d'un diorama, mise en place des éléments, peinture (voir ci-dessous). Le maître a préparé le plateau de la scène, nu, et toute la classe participe à sa décoration.

Eventuellement, projection d'un ou deux clichés d'illustration, après, pour confirmer la vision que chacun a tenté de préciser.

3. A domicile : Réponses aux questions 5 à 8.

Leçon. L'art de faire vivre un texte.

Analyser tout d'abord les caractères du mouvement qui anime cette scène : il est continu (ballet incessant — ... se déroulait partout et sans cesse — fourmillait) mais de peu d'amplitude (beaucoup d'éléments sont immobiles — les mouvements sont peu perceptibles). Et pourtant, il fallait que ce texte grouille de VIE (tout se déroulait partout et sans cesse). Comment Cesbron y

est-il parvenu ? Cherchons. Les montagnes ne sont pas inertes, elles ont un cœur, qui palpite comme celui des bêtes couchées. Remarquer aussi l'évocation de la forme : échine des bêtes = arêtes des montagnes.

Les baraquements, ... troupeaux.

La route coule.

La carrière est une blessure qui saigne.

Le barrage s'élevait ... etc.

Deux procédés principaux : la **comparaison** d'une chose inerte à un être vivant, qui vibre, respire, agit. L'**emploi de verbes expressifs** : coulait — s'élevait — digérait — mâchait — Un texte lacunaire pourrait terminer cette leçon.

4. A domicile : Réponses aux questions 9 à 11.

Leçon. Expliquer l'antithèse : MINUSCULE - GIGANTESQUE.

Cherchons, et notons sur deux colonnes, les mots qui confirment l'une et l'autre impression :

MINUSCULE :

Gosse devant une vitrine ;

fourmillait ;

fourmis ;

plots du barrage ;

petites pelles ;

seaux d'enfant.

GIGANTESQUE :

immense théâtre ;

bêtes couchées ;

carrière béante ;

barrage hautain ;

gigantesques créneaux ;

grands bras de métal ;

immenses silos ;

tumulte (grand bruit, à la mesure du décor)

redoutable ;

idée de menace ;

écraseraient.

Il faut encore mettre en évidence la MENACE, sous-jacente, qui pèse sur le chantier.

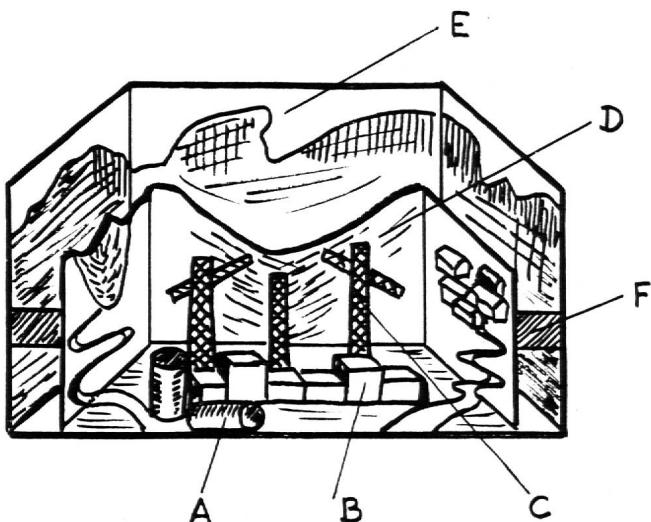
Une dernière impression se dégage : le caractère INHUMAN qui naît de la **continuité** de l'effort qui dépasse les

Le texte, le questionnaire et les exercices font l'objet d'un tirage à part que l'on peut obtenir au prix de 10 (dix) centimes l'exemplaire chez Charles Cornuz, instituteur, 1075 Le Chalet-à-Gobet-sur-Lausanne.

capacités de résistances propres à l'homme : fourmillait — balet inhumain — digérait — mâchait — dégoulinant et bavant — partout et sans cesse.

Sans oublier plusieurs lectures expressives, que les enfants auront plaisir à rendre aussi VIVANTES que ne l'est le texte...

CONFECTION D'UN DIORAMA.



Sur le plateau, (d'avant en arrière) :

- la station de concassage : cylindres de carton ;
- les plots du barrage : 3 plis dans une bande de « Java » ou blocs de sages ;
- les derricks ;
- deuxième plan : au fond, la vallée ; à droite, les baraquements ; à gauche, la carrière ; ceci peints sur les trois volets du carton ;
- troisième plan : montagnes et ciel peints ;
- brides d'assemblage des deux plans.

Dimensions du plateau : 70 × 40 cm.

NOTE : cette leçon verra son intérêt prolongé par deux fiches de géographie : « Les barrages » et « Notion économique de l'électricité » qui paraîtront dans le prochain numéro.

ÉGYPTE 29 sept. - 13 oct. et 26 déc. - 9 janv.

Genève - Le Caire - Assouan et retour par avion. Visites et excursions archéologiques : Le Caire - Saqqara - Guizeh - Assouan - Kom-Ombo - Edfou - Louxor - Karnak - les Nécropoles thébaines.

Fr. 1340.—

ROME

19 - 26 octobre

Avion et car privé - Rome antique, médiévale, Renaissance, moderne. Excursions : Villa Hadriana, Tivoli - Journée étrusque à Cerveteri

Fr. 710.—

Guides-conférenciers très qualifiés - Programmes détaillés sur demande

VOYAGES

Pour l'Art

70, ch. du Devin, 1012 LAUSANNE. Tél. (021) 32 23 27

Membres du corps enseignant, vos élèves trouveront à

Bellerive-Plage

Lausanne

L'heure de plaisir...

La journée de soleil...

Des vacances profitables...

Conditions spéciales

faites aux élèves accompagnés de l'instituteur



Grands
et petits,
ils roulent
tous sur

ALLEGRO



Société vaudoise et romande de Secours mutuels

COLLECTIVITÉ SPV

La CAISSE-MALADIE qui garantit actuellement plus de 1700 membres de la SPV avec conjoints et enfants.

Elle assure : les frais médicaux et pharmaceutiques ; une indemnité spéciale pour séjour en clinique ; une indemnité journalière différée payable pendant 720 jours à partir du moment où le salaire n'est plus payé par l'employeur. Combinaison maladie-accidents-tuberculose, polio, etc.

Demandez sans tarder tous renseignements à
M. F. PETIT, RUE GOTTETAZ 16, 1012 LAUSANNE,
Tél. 23 85 90

Pour vos imprimés **M** une adresse



Corbaz s.a.
Montreux

Magasin et bureau Beau-Séjour

**POMPES OFFICIELLES
FUNÈBRES DE LA VILLE DE LAUSANNE**

8. Beau-Séjour

Tél. permanent 22 42 54 Transports Suisse et étranger

Concessionnaire de la Société Vaudoise de Crémation

Pensions et maisons de vacances bien aménagées
classes en plein air
camps d'été
classes de ski

en Valais, dans l'Oberland bernois, aux Grisons et en Suisse centrale.

Demandez la liste des périodes libres en hiver 1970 !

Et n'oubliez pas : il est mieux de penser déjà aux vacances d'été 1970 et les classes en plein air en juin et septembre 1970.

Maisons avec et sans pension.



Adressez les demandes à :

Centrale de maisons de vacances
Case postale 41 — CH-4000 Bâle 20
Tél. (061) 42 66 40



VISITEZ
LE CHATEAU
DE VALANGIN

(Canton de Neuchâtel)

Conditions spéciales pour classes primaires

La bonne adresse
pour vos meubles

Choix
de 200 mobilier
du simple
au luxe

1000 meubles divers

AU COMPTANT 5 % DE RABAIS

Les paiements facilités par les mensualités
depuis 15 fr. par mois



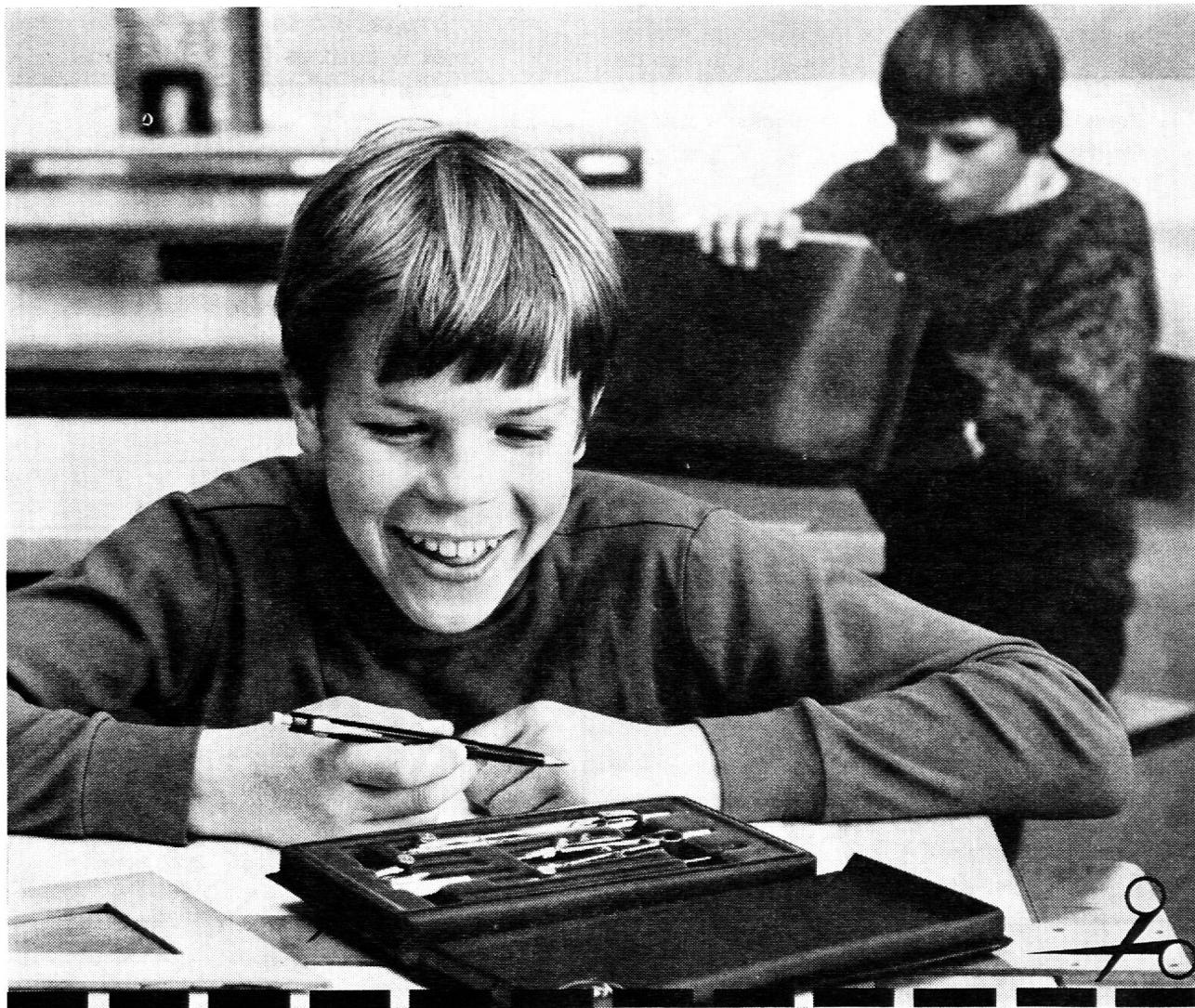
Boîte de compas Kern désormais avec porte-mine

Pour les dessins techniques, on n'a pas seulement besoin de compas et de tire-lignes, mais aussi d'un crayon bien pointu. C'est pourquoi les quatre boîtes de compas les plus appréciées renferment maintenant un porte-mine pratique, muni d'une mine normale de 2 mm, d'une pince

NOUVEAU!



et d'un taille-mine dans le bouton-pression. D'ailleurs, toutes les 14 boîtes de compas Kern se vendent dans le nouvel étui rembourré en matière synthétique souple.



Z 10

Veuillez m'envoyer à l'intention de mes élèves _____ prospectus pour ces nouveaux compas.

Nom _____

Adresse _____



Kern & Cie S.A.
Usines d'optique et
de mécanique de
précision
5001 Aarau

Les compas Kern sont en vente dans tous les magasins spécialisés

NOUVEAUTÉS

Editions HORAY :

« Canards du siècle passé » — Un livre très original, avec les reproductions des textes parus au début du XIX^e siècle. Sous forme de journal, il relate les événements marquants de l'époque.

Fr. 56.80

Format 31,5 × 43. 224 pages. 80 planches. Relié.

« N. Frank - Les Années 30 » — Historique de la période partant de la terrible crise économique de 1929 jusqu'au début de la guerre de 1939.

Fr. 73.—

Format 24 × 31. 180 illustrations en noir et couleurs. Relié.

Editions PIC :

« J. L. B. Léonard - Les Merveilleux Effets de la Culture psycho-somatique ».

En vente dans toutes les librairies.

Agent général pour la Suisse : J. Muhlethaler, Genève.

école lémmania lausanne

3, chemin de Préville
(sous Montbenon)
Tél. (021) 23 05 12

**prépare à la vie
et à toutes les situations
dès l'âge de 10 ans !**

Etudes classiques,
scientifiques et
commerciales..
Secrétaires de direction,
comptables, sténodactylos.
Cours du soir.

**Cours de français
pour étrangers**



5, RUE HALDIMAND
1000 LAUSANNE 17

TÉL. 021/ 23 55 77

Satisfait au mieux :

Instituteurs — Étudiants — Ecoliers

Organisez vos
**CAMPS
DE SKI**
à Bruson/VS
(Vallée de Bagnes)

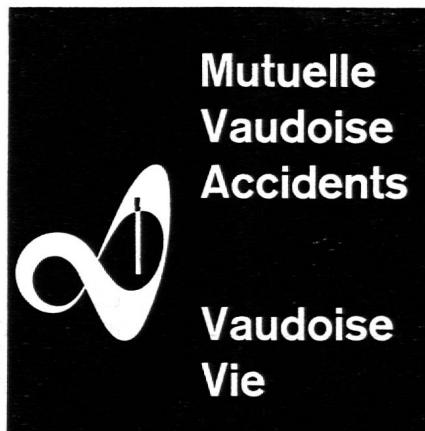
« VALBORD »

Nouvel hébergement pour la jeunesse.

50 lits — tout confort, magnifiques pistes de ski, plusieurs remontées mécaniques, conditions avantageuses.

Tous renseignements par :
SIX-BLANC SA, case 7
2022 Bevaix/NE
Tél. (038) 6 67 77

Deux assurances
de bonne compagnie



La Mutuelle Vaudoise Accidents a passé des contrats de faveur avec la Société pédagogique vaudoise, l'Union du corps enseignant secondaire genevois et l'Union des instituteurs genevois

Rabais sur les assurances accidents